

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature,

M A R S 1747.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de  
Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie  
& de Boheme.

---

M. D C C. XLVII.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Impériale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC!

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal regulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. n les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr' autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 43. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 34. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.,

# LA CLEF DU CABINET<sup>157</sup>

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Mars 1747.

## ARTICLE PREMIER.

*Contenant la suite de l'Histoire générale des Voyages, de l'Abbé Prévôt. Le commencement dans les précédens journaux.*

..... En 1542. Edoüard de Gama alla de Goa à Suez, & D. Jean de Castro, qui fut quelques années après Viceroi des Indes, l'y accompagna en qualité de volontaire, & en composa un Journal, qui fut trouvé manuscrit dans un Navire Portugais pris par un Anglois, acheté par le célèbre Walter Raleig six livres sterling, traduit à Londres, & inseré par Purchass dans son grand recueil des voyages. Nôtre Auteur a cru avec raison devoir en enrichir son Histoire, dont il est certain qu'il fait un des plus essentiels ornemens.

L'expédition de Gama avoit pour objet de secourir l'Empire des Abyssins, & de détruire la flotte des Turcs, qui s'assembloit à Suez pour faire une nouvelle tentative sur Diu. Il manqua ce second objet, mais il fit plusieurs belles

L 2                    actions,

actions qui l'en dédommagerent , & la Providence préparoit à D. Jean de Castro une gloire immortelle à Diu , en conservant la Flotte qui en devoit faire le siège. Au reste le Journal de ce grand Homme s'attache peu aux faits historiques , il se borne presque à de simples remarques sur les lieux qu'il eut occasion de visiter. Mais nôtre Auteur convient qu'il ne se peut rien ajouter en ce genre à son exactitude & à sa fidélité. En effet, il donne par tout les distances d'un lieu à un autre, les latitudes des Ports & des principaux Caps ; il observe les côtes , la situation des Isles , la nature des Marées , des courants , des écueils , des bancs de sable , & toutes les particularités , qui appartiennent à la connoissance de la Mer rouge.

A ces observations nautiques , l'illustre voyageur joint la description des Pays , qu'il a parcourus , autant qu'il a pû s'en instruire par ses yeux , ou par les informations des habitans. Il entre dans un paralelle de la Géographie ancienne de ces côtes avec la nouvelle : mais comme la plûpart des anciennes Villes étoient détruites , leurs noms hors d'usage depuis long-tems , & l'état présent de cette mer peu connue , Castro a pû se tromper quelquefois , & il a fallu y joindre des éclaircissiemens en forme de notes. D'ailleurs on peut douter si les hauteurs ont été prises par les Pilotes avec la précision que la Géographie demande. Il paroît même qu'il a manqué quelque chose aux instrumens , que les observations n'ont point été réitérées , & il est certain que ces opérations ne se faisoient point alors avec autant de justesse qu'elles se font aujourd'hui.

Malgré tout cela , ce n'est que par les observations contenûes dans ce Journal , qu'on peut  
déter

déterminer l'étendue de la mer rouge, ou du Golphe Arabique du Nord au Sud, & de ses principaux Ports du côté de l'Ouest. Mais comme la plupart des Cartes donnent à Suez une situation différente de celle du Journal, qui est de 29. degrés 45. minutes, notre Auteur, après avoir bien examiné ce point important à la Géographie, juge qu'il faut s'en tenir aux latitudes de Castro, jusqu'à ce qu'il nous vienne de nouvelles observations, qu'on ne doit pas espérer si tôt, parce qu'il est bien rare à présent que les Vaisseaux d'Europe aillent plus loin que Mocka, ou Zabid : en un mot ce Journal contient des choses si curieuses & si neuves, qu'il peut être regardé comme une des plus précieuses pièces de ce Recueil.

Il est suivi d'une autre description de la Mer rouge plus ancienne que les précédentes, puisqu'elle a pour Auteur Abulfeda Ismaël, Prince de Hamach, qui est l'ancienne *Ephiphania*, lequel mourut en 1332. La Géographie de ce Prince, qui étoit fort habile dans cette partie & dans l'histoire, consiste en tables de latitude & de longitude à l'imitation de Ptolémée, avec la description des lieux. La vûe de notre Auteur en donnant ici l'extrait de cet ouvrage, est non-seulement d'illustrer, dit-il, les deux Journaux précédens, mais encore de faire voir qu'il y a effectivement sur la côte d'Arabie un Golphe tel, que les anciens le représentent ; afin que l'erreur de D. Jean de Castro n'en introduise point dans la Géographie de cette côte.

Enfin le premier Livre de cette Histoire finit par celle du second siège de Diu, soutenu en 1545. par D. Jean de Mascareñas contre Mahamud, Roi de Cambaye, & contre la flotte Tur-

Turque, qui avoit échapé à Edoüard de Gama. Il s'y fit des actions de valeur auffi incroyables, qu'au premier fiége, les femmes Portugaïses ne s'y distinguerent pas moins, & rien ne manqua à la gloire de Mascareñas pour égaler celle de Sylveira, que de n'avoir pas fait lever ce fiége fans être fecouru. Mais Notoña, Viceroi des Indes, l'avoit par sa négligence laissé toute entiere à Sylveira, & D. Jean de Castro, qui occupoit cette grande place au tems du second fiége, n'étoit pas homme à s'endormir sur un si grand danger, ni à risquer de voir tant de braves gens ensevelis sur les ruines d'un fort qu'ils défendoient avec un courage qui faisoit l'admiration de tout l'Orient.

Il partit donc de Goa avec une nombreuse Flotte, porta par tout la terreur de son nom, & arriva à Diu, qui ne se souûenoit plus que par miracle; il força tous les retranchemens des Mores, attaqua leur Armée & la défit, toujours secondé de Mascareñas, s'exposa par-tout comme un Soldat, donnant ses ordres en grand Capitaine, tua le Général des Infidèles, fit un grand nombre de prisonniers, délivra & rétablit la place, & retourna à Goa, où son triomphe ne fut différent de celui des anciens Romains, que par la sincérité des acclamations que l'on donnoit encore plus à sa vertu qu'à sa valeur. A sa mort, qui arriva bientôt après, il parut encore plus grand que dans le sein de la victoire, parce qu'on ne trouva dans ses coffres pour toutes richesses que trois réaux. Aussi étoit il sous la conduite de l'Apôtre des Indes, qui ne l'abandonna point, qu'il ne lui eût vû rendre les derniers soupirs.

Le livre second de ces voyages est consacré aux premiers essais, que firent les Anglois pour établir leur commerce sur les côtes d'Afrique, & pour pénétrer dans les Indes Orientales. Cette Nation si habile dans la navigation & dans le commerce; si hardie à tenter les découvertes les plus difficiles, & dont la Mer paroît être plus l'élément naturel, que l'Isle qui la renferme dans des bornes trop étroites pour répondre à l'étendue de son génie, & pour satisfaire à sa noble ambition; cette Nation, dis-je, fut une des premières que les découvertes & le commerce des Portugais piquèrent d'émulation: mais les premiers efforts, qui font la matière de ce second Livre, n'aboutirent qu'à établir quelque commerce sur les côtes Occidentales de l'Afrique; & les richesses, qu'elles en tirèrent pendant plus d'un siècle, l'auroient à peine dédommagée de ses frais, si aux connoissances que les Navigateurs acquirent peu à peu de ce qu'ils pouvoient faire dans les deux Indes, ses Armateurs & ses Corsaires n'avoient ajouté la course sur ceux qui les avoient devancés dans l'une & l'autre hémisphère.

D'ailleurs comme il ne restoit rien à découvrir du côté où les Portugais naviguoient depuis 150. ans, les Anglois, dit nôtre Auteur, n'y ont point entrepris de conquêtes; leurs établissemens s'y sont formés du consentement des naturels des Pays dont ils ont recherché l'amitié, & leurs expéditions n'ont été que des entreprises de Marchands; aussi n'a-t-il point paru d'Histoires régulières de leurs Voyages, comme il en a paru de ceux des Portugais & des Espagnols. Cependant au défaut des actions extraordinaires,

dinaires, des Batailles, des Siéges, des Découvertes, leurs Journaux & leurs Relations offrent des observations utiles, des aventures assez curieuses, & plus que tout cela une conduite bien suivie d'un Peuple appliqué à connoître ses véritables intérêts, & plus attentif à augmenter son commerce & à faire des établissemens solides, qu'à détrôner les Rois de l'Asie & de l'Amérique. La suite de cette Histoire montrera même qu'il n'a point envié aux Espagnols & aux Portugais la possession des mines d'or & d'argent, parce qu'il savoit bien qu'en établissant puissamment son commerce, il feroit couler dans ses Isles une bonne partie de ces précieux Métaux; sans se donner la peine de les tirer de la terre, & sans avoir l'odieux d'y faire périr tant de milliers d'hommes.

Nôtre Auteur fait l'honneur à un Gentilhomme de Norfolk, nommé *Windham*, de l'appeller le pere de la navigation & du commerce des Anglois dans les Mers éloignées de leur Isle. Ce Capitaine n'étoit pas assez riche pour se charger seul des frais d'une grande entreprise, mais il se forma une société de personnes aisées, qui lui fournit trois Vaisseaux, avec lesquels il partit le premier de Mai 1552. & qu'il ramena à la fin d'Octobre de la même année, avec assez peu de profits, à ce qu'il paroît. On lui applaudit néanmoins en Angleterre, & parce qu'il est toujours beau d'ouvrir la carrière, & parce qu'il faut encourager ceux qui font les premiers essais, si on veut engager les autres à les suivre.

Dès l'année suivante, *Windham* se remit en Mer, accompagné d'un Portugais, nommé *Pintado*, qui s'étoit établi en Angleterre, & à qui il ne tint pas que ce second voyage ne fût heureux.

reux. Il alla jusqu'à Benin, où il pouvoit faire une riche cargaison de poivre de Guinée; mais sa mauvaise conduite lui fit perdre tout le fruit de son voyage, & la maniere indigne dont il traita Pintcado, qu'il laissa mourir de chagrin & de misère, indigna les Anglois mêmes, qui le virent périr à son tour sans le plaindre, & il ne retourna point en Angleterre le tiers de l'équipage qui en étoit parti. Jean Lok en 1554., & Jean Towtson en 1556. furent plus heureux. Ils rapporterent dans leur Isle beaucoup d'or, de poivre, de dents d'Eléphants: leurs Relations contiennent aussi un détail d'observations de toutes les espèces qui devoient leur plus grand mérite à la nouveauté; leur principale utilité fut d'apprendre aux Anglois à naviguer plus sûrement sur les côtes de Guinée, & de connoître les endroits où ils pouvoient faire la traite avec plus d'avantage.

Towtson de retour en Angleterre au mois d'Avril 1557., en repartit au mois de Janvier de l'année suivante, mieux équipé que la première fois; il ne fut pas heureux, & ne méritoit pas de l'être. Il étoit autant Corsaire, que Marchand; tout étoit ennemi pour lui, quand il étoit le plus fort; il brûla en Guinée les Villes de Samma, il prit un Vaisseau François à la Côte, & y trouva un peu d'or; mais il en manqua trois, qui en avoient beaucoup, & reprit enfin la route d'Angleterre, où il arriva seul avec huit hommes sur son bord, n'ayant pas une seule voile, & il n'entra dans le Port de Wight le 10. d'Octobre, qu'à l'aide d'un vieux bonnet, qu'il suspendit à son mât.

Trois autres voyages en 1562, 63. & 64. ne réussirent pas mieux, & les Relations qu'on nous

nous en donne, ne contiennent que les aventures tragiques de ceux qui les entreprirent. Aussi leurs malheurs, & les pertes des Compagnies pour lesquelles ils avoient armé, ralentirent beaucoup l'ardeur des Anglois pour le commerce de Guinée, & pendant quinze ans on ne voit point que l'Angleterre y ait envoyé aucun Vaisseau. Les Portugais étoient partout en force, & ne souffroient dans ces Mers aucun Vaisseau étranger; les François qui avoient découvert les premiers la Guinée, & qui avoient cessé d'y commercer long-tems avant que les Portugais y eussent établi leur commerce, y étoient revenus, & quoique ceux-ci ne les y souffrirent pas plus volontiers, que les Anglois, ils s'échappoient plus aisément de leurs mains, parce qu'ils étoient fort aimés des Negres qu'ils traitoient bien, & qu'il n'auroit pas été sûr pour les Portugais de les attaquer dans les Ports où ils avoient été reçus.

Enfin un voyage de Thomas Stephens à Goa sur la flotte Portugaise en 1579, fit reprendre cœur aux Anglois, & fut, dit notre Auteur, la source de tout ce que la Nation a fait de plus éclatant dans cette partie du Monde. « Les Anglois, continue-t-il, ayant compris par les récits & les observations de ce Voyageur, combien ils avoient négligé leurs avantages, depuis que les Portugais accumuloient des trésors auxquels toutes les Nations de l'Europe avoient les mêmes droits d'aspirer, ils s'enflammerent des deux puissantes passions de l'intérêt & de la gloire, & prétendirent à des biens, dont on ne pouvoit du moins leur disputer le partage. » Notre Auteur suppose que Stephens étoit Jésuite, & cite la Lettre d'un Anglois détenu dans les prisons du S. Office à  
Goa,

Goa, où il est dit, que le P. Thomas Stephens étoit Recteur des Jésuites de Morgan dans l'Isle de Salfette. Cela peut être, car les Jésuites avoient dès-lors une maison dans la Ville, ou le Bourg de *Morgan*, & non pas *Morgan*, située dans la presqu'Isle de *Salfette* près de Goa, & que les Géographes appellent *Salfette du Midi*.

On suppose encore que la Relation de Stephens, adressée à son Pere, nommé comme lui Thomas Stephens, Marchand à Londres, & dont on ne nous donne ici qu'un Extrait, où l'on ne trouve que quelques observations de Voyage fort peu importantes, « contenoit, non-seulement » les motifs qui l'avoient porté à l'entreprendre » sans la participation de son Pere, mais encore » de sages remarques, qu'il le prioit de communiquer à sa Patrie, & on ne trouve pas » étrange qu'avant la réformation d'Angleterre, » un Religieux de cette Compagnie ait pû solliciter sa Patrie à chercher les moyens de participer aux richesses qu'il voyoit passer continuellement en Portugal. Ce n'étoit point à » ravir le bien d'autrui que Stephens sollicitoit » les Anglois, mais à se donner les mêmes » soins pour tirer parti du commerce par les » mêmes voyes. »

Les Jésuites sont fort obligés à l'Auteur, du zèle qu'il témoigne pour justifier leur vrai ou prétendu Confreere du soupçon qu'on pourroit concevoir contre lui d'avoir trahi les Portugais, qui l'avoient adopté parmi leurs Missionnaires des Indes; mais il n'a pas pris garde que cette justification porte sur un faux principe: car si c'est en 1577, comme il le dit, que Stephens partit de Lisbonne sur la Flotte de Portugal, ce ne pouvoit pas être avant la réformation d'Angleterre, puisque plus de dix ans auparavant la

Reine Elizabeth avoit abjuré la Religion Catholique, s'étoit déclarée Chef de la Religion Angliane, & persécutoit ouvertement la Religion Romaine. Il nous paroît donc plus naturel de croire que si Thomas Stephens étoit Jésuite, s'il fut Supérieur des Religieux de sa Compagnie dans la presqu'Isle de Salsette, s'il a passé les dernières années de sa vie au College de Goa, comme on l'assure encore, il peut fort bien avoir envoyé à son Pere un Journal de son voyage, & quelques observations sur les établissemens des Portugais dans les Indes, sans prévoir l'usage qu'on en feroit en Angleterre pour les aller troubler dans leur commerce. Il faut même que ses instructions n'ayent point paru aussi importantes qu'on veut ici nous le faire croire, puisque l'on a différé si long-tems à en faire usage.

En effet les Anglois recommencerent à se montrer sur les côtes de Guinée, & parurent encore s'y borner. Les Portugais de leur côté mettoient tout en usage, la force quand i's le pouvoient, & à son défaut, dit notre Auteur, la trahison pour les écarter, & il paroît qu'ils en usoient de même avec les François, qui faisoient pour lors leur commerce plus heureusement que les Anglois. « Les Espagnols entrèrent » bientôt dans les mêmes principes pour l'Amé- » rique, & ces deux fieres Nations sembloient » s'être proposé de ruiner, en Europe même, » tout ce qui pouvoit leur causer quelque » inquiétude pour leur nouvel Empire dans » les deux Indes. » Les Anglois irrités de cette conduite, ne penserent pendant quelque tems qu'à s'en venger; & le fameux Drake le fit d'une maniere terrible dans le Port même de Cadix, au Cap - Sagro, dans le Port de

de Lisbonne, & finit son expédition par la prise d'une Caraque, nommée *le S. Philippe*, qui venoit des Indes chargée de richesses immenses.

A l'occasion d'un voyage fait à Benin en 1588, notre Auteur observe que ce qui embarrassoit le plus les Anglois dans leurs courses, c'est qu'ils ne connoissoient point assez les côtes : « car, » dit-il, telle a toujours été la négligence & la » grossièreté des Négocians Anglois, qui ne s'at- » tachant jamais qu'à la description des vents, » & des brasses de profondeur, ils s'embarra- » soient peu de faire entrer dans leurs Journaux » ce qui appartient au lieu même de leur com- » merce, comme si les soins de leur esprit ne » regardoient que la navigation, & qu'après » s'être rendus au terme, ils n'eussent plus qu'à » s'occuper fardivement de l'intérêt. » On ne pourroit pas leur faire aujourd'hui le même reproche avec autant de justice. Il est cependant vrai que jusqu'ici leurs Cartes de toute espèce n'ont pas la justesse, l'exactitude & la précision, qu'on auroit droit d'attendre d'une Nation, laquelle a autant qu'aucune autre le secours des Savans dans toutes les sciences qui ont rapport à la Géographie. Au reste la Relation du voyage de Benin contient des particularités assez curieuses sur ce Royaume, sur sa Capitale, & sur la nature & les propriétés du Pays.

L'année suivante le Comte de Cumberland fit une course, qui n'appartient pas trop à l'histoire des voyages. Le hazard seul, dit notre Auteur, le conduisit aux Açores, & ce fut uniquement l'ennui de l'oisiveré, qui lui fit quitter l'Angleterre. Il fit des prises par tout où il rencontra des Vaisseaux, de quelque Nation qu'ils fussent, il causa de grandes pertes aux Portugais, mais

le riche butin dont il s'étoit chargé, ne l'empêcha point de se trouver en retournant en Angleterre dans le plus triste état qui se puisse imaginer, ni de souffrir les dernières extrémités de la faim & de la soif; & quelque éloge, dit notre Auteur, qu'on doive à sa valeur & à sa générosité, « il est fâcheux pour sa gloire que ce » voyage ne puisse porter que le nom de piraterie & de brigandage. » Ce qu'il ajoute en parlant du voyage de Sire Richard Greenwik aux Açores en 1591, se peut aussi appliquer à celui du Comte de Cumberland, « que les expéditions de la haine ne doivent pas être regardées du même œil, que celles de la curiosité & du commerce. »

L'histoire de ce nouveau voyage fut écrite par le fameux Walter Raleig, lequel regarde cette expédition de Greenwik, comme une des plus puissantes causes de l'établissement des Anglois aux Indes Orientales, par la confiance qu'elle inspira aux Marchands de sa Nation contre les redoutables Flottes des Espagnols & des Portugais. Il est vrai qu'il en coûta la vie à Greenwik, qui après s'être battu en desespéré contre des forces infiniment supérieures aux siennes, mourut de ses blessures sur l'Amiral Espagnol, qui l'avoit pris, & qui n'oublia rien pour bien traiter tous ses prisonniers. Notre Auteur rend sur cela toute la justice qui est dûë à la générosité de ce Seigneur, & relève fort bien en deux endroits les expressions indécentes de Walter Raleig sur un Gentilhomme Catholique Irlandois, & sur un Religieux Franciscain, dont il convient que la conduite ne méritoit que des éloges.

La mort de Greenwik fut bientôt vengée d'une manière terrible. Les Anglois ne furent occupés  
les

les années suivantes, qu'à courir sur les Flottes d'Espagne & de Portugal, réunis alors sous une même Monarchie, à laquelle ils causerent des pertes inestimables. La fortune ne laissoit pourtant pas de leur faire essuyer de tems en tems des effets bien tristes de son inconstance, & le récit de ces expéditions contient des aventures fort singulieres : mais outre que les Anglois en tirerent effectivement le fruit que Walter Raleigh fait tant valoir, il est encore vrai de dire que cette guerre, si on veut bien l'honorer de ce nom, les enrichissoit plus en campagne, que n'avoient fait depuis plusieurs années leurs voyages les plus heureux en Guinée.

Enfin ils se crurent en état de pénétrer dans les Indes Orientales, & le premier qui eut la gloire de les parcourir, fut Jacques Lancaster, mais il n'en eut guéres que cela. Il fit dans les Indes quelques prises, dont la premiere fut un petit Navire qui portoit aux Jésuites établis sur la côte de Malaca, les provisions qu'on leur envoyoit de Goa. Ce Bâtiment étoit, dit notre Auteur, de 60. ou 70. tonneaux, & fut pris par une Chaloupe ; « Lancaster trouvant par le té-

» moignage d'un Boulanger Portugais, qui étoit  
» à bord, que la cargaison appartenoit à des  
» Jésuites établis dans cette contrée, il s'en mit  
» en possession, il cessa de poursuivre les deux  
» autres, en apprenant qu'ils étoient à quelques  
» Marchands de Pegu. » Il est assez étonnant qu'on ne nous dise point, comme on a accoutumé de faire, de quoi étoit composée cette prétendue cargaison ; mais l'Auteur du Journal ne vouloit apparemment que faire entendre, en s'exprimant ainsi, que les Jésuites des Indes avoient en mer des Vaisseaux, & faisoient ouver-

tement le commerce, ne faisant pas réflexion ; qu'outre les risques auxquels ils se seroient exposés de tomber entre les mains des ennemis des Portugais, il leur étoit impossible de n'être pas surpris par les Marchands de cette Nation, intéressés à ne pas souffrir ce commerce, & qui n'en ont jamais fait aucune plainte.

La suite des aventures de Lancafter nous meneroit trop loin. Elles sont si extraordinaires, que rien ne ressemble davantage à un Roman, quoiqu'on n'en puisse pas contester la vérité. La conclusion fut, qu'après avoir erré long-tems dans les Indes, & aux Isles de l'Amérique, doublé le Cap de *Tiburon*, & non pas *Siberon* de l'Isle de S. Domingue, passé le vieux canal de Bahame, remonté jusqu'aux Vermudes, il voulut gagner la *Dominique*, on a voulu dire S. Domingue, car la Dominique est bien loin au vent, il fut dégradé sur une côte par ses propres gens, & repassa en France sur un Vaisseau de Dieppe.

En 1592. les Anglois recommencerent à courir sur les Portugais & les Espagnols. Bourroug rencontra l'Amiral Mendoze, qui montoit la Caraque *la Mere de Dieu* de 1800. tonneaux, le plus monstrueux Navire qui eût encore paru sur l'Océan, le prit, y fit un butin de 200000. liv. sterlings, donna généreusement la liberté & de quoi se conduire, à Mendoze, dont la Relation de cette expédition fait un très-grand éloge. White fit aussi deux prises, qui furent estimées plus de 700000. liv. sterlings. Une autre Caraque aussi riche que la première, & dont l'équipage se défendit avec toute la valeur possible, fut brûlée par un accident pendant le combat, & la plupart de ceux qu'elle portoit y périrent, quelque diligence que fissent les Anglois pour  
sauver

ſauver ces malheureux ; enfin il ne pouvoit preſque plus paroître de Vaiſſeaux ſur ces Mers , principalement aux environs des Açores , qui ne tombaſſent entre les mains des Anglois ; mais ce qui les flattoit davantage au milieu de tant de ſuccès , c'eſt que la priſe de la Caraque , la Mere de Dieu « les fit pénétrer dans les ſecrets du » commerce des Indes , que le Portugal s'étoit » efforcé de cacher avec tant de ſoin. »

Juſques-là cependant , ni la Relation de Stephens , ni le voyage de Lancaſter « n'avoient » point encore produit d'autre effet pour le » commerce de l'Angleterre , que de faire équiper tous les ans à Londres quantité de Vaiſſeaux qui avoient pris inutilement cette » route ; mais les obſtacles qui les en avoient » éloignés , ſe trouvoient compenſés par les » richèſſes qu'ils avoient enlevées aux Portugais. » Cet affoibliſſement du principal ennemi , qui » leur diſputoit les droits du commerce , devoit » ſervir à lui en ouvrir inſenſiblement les voyes , » ſans compter qu'elle en tiroit actuellement » un profit ſi réel , que ſi le marché eut dépendu de ſon choix , elle auroit volontiers renoncé , dit un Auteur Anglois , à l'avantage » de former des établiſſemens dans les Indes , » pourvû qu'elle eut conſervé celui de prendre » les Caragues &c. »

L'aventure funeſte de Benjamin Wode , qui étoit parti de Londres avec une Lettre de la Reine Elizabeth pour l'Empereur de la Chine en 1596 , & qui alla périr auprès de l'Iſle de Portorico , après que la maladie lui eut enlevé les équipages de ſes trois Vaiſſeaux ; & la Relation du Capitaine Davis , lequel pour ſervir ſa Patrie , avoit accepté en 1568 la qualité de Pilote ſur un Vaiſſeau

seau Hollandois qui alloit aux Indes , terminent ce Livre. Ce qu'on trouve de plus curieux dans la Relation de Davis , est une assez bonne description du Royaume d'Achin.

*Le précis du troisième Livre , pour le mois prochain.*

---

Le mot de la dernière Enigme est le *Diamant*.

E N I G M E.

**J**E préside aux repas ,  
 Et j'assiste aux trépas.  
 Je n'habite point l'onde ,  
 Ni le Ciel , ni le monde :  
 Quoiqu'éloigné des eaux ,  
 Je borde les ruisseaux :  
 Ma demeure est au centre de la terre.  
 Je suis l'éclair , & non pas le tonnerre.  
 Lecteur , pour te tirer d'embarras ,  
 Regardes en l'air tu me verras.

---

La culture des Sciences & des Belles-Lettres fait des progrès dans le Portugal. Il s'est établi depuis peu à *Santarem* une nouvelle Académie appliquée à ces deux objets , & qui a fait l'ouverture de ses séances par une Assemblée publique , à laquelle a présidé Don Jean-Antoine da Costa d'Andrade , Directeur de l'Académie , & qui y a démontré combien cette culture tend à l'utilité & au bien public des Etats où les Sciences & les Belles-Lettres sont en vénération , & combien la négligence à cet égard influé sur le caractère & même sur les devoirs des peuples.

---

L'Académie Française donnera dans son Assemblée publique du 25. Août de cette année , le  
 prix

prix d'Eloquence fondé par Mr. de Balzac. Elle propose pour sujet, *Jusqu'à quel point il est permis de rechercher ou de fuir les honneurs & les dignités*, conformément à ces paroles de l'Ecclésiastique, *Noli quarere fieri iudex, nisi valeas virtute irrumperè iniquitates.* Le même jour elle donnera le prix de Poësie fondé par Mr. de Clermont-Tonnerre, Evêque Comte de Noyon. Le sujet sera : *Que la clémence de Louis XIV. dans la victoire est une des vertus de son Successeur.*

Le 26. Janvier Mr. Duclos, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & connu par plusieurs bons ouvrages sur l'Histoire, fut reçu dans l'Académie Française, à la place vacante par la mort de l'Abbé Mongault. Il prononça son discours de remerciement, auquel l'Abbé de Bernis, Directeur, répondit au nom de l'Académie.

## A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

**A**près toutes les assurances que le Roi Catholique a données depuis son avènement à la Couronne d'Espagne, de ne point se départir des engagements dans lesquels le feu Roi Philippe V. son pere étoit entré pour l'établissement de l'Infant Don Philippe, on en est venu à des négociations pour le renouvellement des Traités à ce sujet; elles ont été portées à leur perfection; & les ratifications en ayant été échangées de part & d'autre entre les deux Cours, non-seulement il a été convenu de la suite des opérations militaires, mais aussi des conditions pro-

près à servir au rétablissement de la paix d'Italie. La *Savoie* devra être gardée par des troupes Espagnoles, jusqu'à ce que l'établissement qui tient tant à cœur aux deux Cours, soit enfin réglé selon leurs souhaits. Le Roi d'Espagne déclare que tel est ses intentions.

II. On veut s'attendre à *Versailles* à une décision prochaine des affaires de *Provence*, à cause que les mouvemens de l'Armée que le Maréchal de Belleisle a sous ses ordres dans cette Province, tendent à en faire sortir l'Armée Autrichienne & Piémontoise, & que celle-ci ne se presse nullement de le faire. On prétend aussi que le Maréchal de Saxe qui retourne dans les Pays-Bas, pour continuer d'y faire agir la sienne, suivant les dispositions de celle des Alliés, sera en force suffisante pour la défensive pendant cette campagne, dont tous les préparatifs n'annoncent pas autre chose, tandis que les Vaisseaux du Roi, d'ailleurs tranquilles dans les divers Ports du Royaume, ne font pas non plus nul état d'en sortir pour quelque entreprise que ce soit. On ne laisse libres que les courses d'Armateurs qui s'augmentent & qui font toujours des prises, lesquelles on continue de rapporter soigneusement dans les nouvelles de semaine qui se débitent à *Paris*.

III. La *Provence* nous fournit un récit de quelques opérations, qu'on rapportera en son lieu; & la Cour de son côté nous montre un changement dans le département des affaires étrangères. Il se tint le 10. Janvier après-midi une conférence à cette occasion chez le Roi. Le soir on porta une Lettre de sa part au Marquis d'Argenton, pour lui faire savoir « que Sa Maj. » jugeoit à propos de le dispenser de continuer » l'exercice de sa charge de Ministre & Secré- » taire d'Etat des affaires étrangères; qu'elle ne

» laissoit pas d'être très-satisfaite des preuves de  
» zèle & de fidélité qu'il avoit données en rem-  
» plissant cet Emploi; & qu'il pouvoit compter  
» qu'elle auroit soin non-seulement de ce qui le  
» concernoit en particulier, mais aussi de ce qui  
» regardoit son fils. » Le Marquis d'Argenson  
n'a témoigné nulle peine à se soumettre à la  
volonté du Roi, d'autant qu'il avoit fait connoître,  
il y a quelque tems, qu'il souhaitoit d'être  
déchargé des affaires. Le Roi destinoit pour le  
remplacer le Marquis de Puyseulx, & l'avoit redemandé  
à cet effet à la Cour, où il arriva de *Breda* le 18, que s'étant  
présenté à Sa Maj. elle lui déclara ses intentions. Mr. de  
Puyseulx, en acceptant avec reconnaissance la nouvelle  
dignité dont le Roi l'honoroit, supplia Sa Maj. de  
vouloir bien le dispenser du détail des Provinces qui  
entrent dans le département des affaires étrangères;  
à quoi elle consentit, en retranchant de ce  
département la *Haute & Basse Guyenne* qui comprend  
les Généralités de *Roüen*, de *Caën* & d'*Alençon*,  
& la *Champagne* avec la partie de la *Brie*  
qui dépend de la Généralité de *Châlons*. Le Roi  
a réuni ces Provinces au département du Comte  
de *St. Florentin*.

IV. Depuis la nomination du nouveau Ministre  
des affaires étrangères, il a travaillé assidûment avec  
le Roi; mais ce travail est totalement interrompu.  
Ce Ministre a été attaqué de la petite verole dont  
l'éruption se fit le 28. & qui a été précédée d'une  
fièvre si violente, qu'après plusieurs saignées du  
bras & du pied, même de l'Amérique, on ne crut  
pas jusqu'au 27. que Mr. de Puyseulx pût en guérir.  
Mr. du Theil va prendre sa place aux conférences  
de *Breda*, en qualité de Ministre du Roi; mais,  
comme on le croit, seulement en atten-

dant, qu'il soit nommé un Plénipotentiaire dont le titre & le caractère répondent à ceux des Ministres des autres Puissances qui doivent régler les articles préliminaires de la pacification générale. Mr. du Theil a déjà été employé dès les négociations de la paix d'*Utrecht*, & ensuite dans d'autres grandes négociations. On se promet ainsi beaucoup de son habileté & de ses lumières.

V. Le Département & le Secrétariat de la guerre demeurent, comme auparavant, entre les mains du Comte d'Argenson, à qui le Roi, par une faveur particulière, a accordé les grandes entrées : & par un effet de l'affection dont Sa Maj. continuë d'honorer le Marquis d'Argenson, elle l'a gratifié d'une pension annuelle de 60. mille livres, & lui a fait présent de 215. mille livres pour les dépenses qu'il a été obligé de faire en meubles & en équipages lorsqu'il a été fait Secrétaire d'Etat.

VI. La nomination du Maréchal de Saxe au rang de Maréchal Général des Armées du Roi, a été rendue publique. En même-tems le Roi a créé le Maréchal de Coigni, Duc & Pair de France, avec la survivance pour son fils aîné, & nommé le Comte Desalleurs à l'Ambassade de Turquie, à la place du Comte de Castellane, qui est attendu de retour en France vers le mois de Juillet prochain. Le pere du Comte Desalleurs a aussi été revêtu du caractère d'Ambassadeur du Roi auprès du Grand Seigneur. Il est décidé que Mr. d'Aillon continuera à résider à *Petersbourg*, en qualité de Ministre du Roi auprès de l'Impératrice de Russie : & depuis cette décision, Mr. de Gros, fait pour Sa Maj. Czarienne les mêmes fonctions à *Ver-sailles*, que Mr. d'Aillon à la Cour Russe.

VII. La Cour est à présent tout-à-fait d'accord avec celle de *Londres*, sur les mesures à prendre pour l'exécution de ce qui a été réglé tant par rapport à l'échange des prisonniers de guerre faits de part & d'autre, que pour ce qui concerne la liberté de tous les particuliers Sujets d'Angleterre, lesquels ont été arrêtés en France, ainsi qu'à l'égard des passeports qui leur seront donnés pour sortir de ce Royaume en sûreté. Mr. Van Hoey, Ministre d'Hollande, a employé ses soins dans cette affaire, d'une manière qui a donné de la satisfaction aux deux Cours. Il a aussi présenté à la Cour un Mémoire par lequel il demande « qu'il plaise au Roi de déclarer, que non-obstant » l'Arrêt rendu du 31. Décembre 1745. pour » la révocation du Traité de commerce de 1739. » les Sujets de la République des Provinces- » Unies seront exempts du droit d'aubaine, de » la manière dont cela se trouve exprimé dans » l'article XXXVII. du même Traité, & conformé- » ment aux anciens Traités & Conventions, » qui de tout tems ont subsisté entre la France » & les Souverains de ces Provinces, & dont » l'observation a eu lieu jusqu'à présent. » Mr. Van Hoey a écrit aussi sur ce sujet au Chancelier du Duché de *Lorraine*; & sa demande a été prise en considération. On ne lui a depuis rien déclaré sur ce sujet, mais bien sur un autre, & qui regarde les troupes des Etats Généraux prisonnières en France. La Comte d'Argenson, Ministre de la guerre, lui a fait savoir « que l'inten- » tion du Roi étoit qu'il n'y eut pas moins de » douze Officiers qui demeurassent à l'avenir au- » près de chacun des Bataillons Hollandois, & » dix Officiers auprès des Bataillons Suisses, » & qu'il ne seroit accordé de passeports dans la » suite »

« suite, qu'à quatre Officiers par Bataillon. »  
 On a aussi expédié des ordres de resserrer tout ce qu'il y a encore de prisonniers Hollandois en France, parce qu'une liberté qu'on leur avoit accordée de travailler chez les Bourgeois & chez les payfans, a occasionné parmi ces troupes une défection dont se sont plaints les Commandans & Intendans des Provinces où elles sont réparties.

VIII. Le Duc de Richelieu est de retour à *Paris* de son voyage de *Saxe*, depuis le 31. Janvier, dont il fut faire raport au Roi le lendemain. Il est extrêmement satisfait des honneurs qu'il a reçus à *Dresde*, & de la magnificence des fêtes qui ont été données à l'occasion du mariage de Madame la Dauphine, auxquelles ont paru avec beaucoup d'éclat les Grands de *Pologne* & la Noblesse de *Saxe*. Tout est préparé *Paris* & à *Versailles* pour en donner également de superbes après l'arrivée de cette Princesse, qui doit être actuellement renduë à la Cour, le Roi & le Dauphin étant partis dès le 5. Fevrier pour aller au-devant d'elle. Les Seigneurs & Dames partis de *Dresde* pour l'accompagner dans son voyage, l'ont quittée à *Strasbourg*, où elle a trouvé les Officiers du Roi, & les autres personnes nommées pour la conduire à *Versailles*. Il n'y a que le Prince Lubomirski qui ait continué sa route jusqu'à *Paris*, pour voir la Comtesse Desalleurs, sa fille. Madame la Dauphine a reçu dans toutes les Villes d'Allemagne par où elle a passé, les honneurs dûs à sa naissance.

IX. Le fils aîné du Chevalier de St. Georges n'est plus à *Paris*, où il étoit revenu après son expédition infructueuse d'*Ecosse*. Il en est parti vers le milieu du mois de Janvier pour *Avignon*, & son frere se dispose à le suivre. Ce départ peut avoir

avoir quelque influence sur les circonstances d'un rétablissement de la paix générale à négocier dans les formes : car la Couronne de la Grande-Bretagne ne donneroit sûrement pas les mains à ce que cet ouvrage si salutaire & si désiré, se consommât, tandis qu'un azile en France continueroit d'être accordé aux prétendans à cette Couronne.

X. Nous ne ferons usage ici de divers Edits du Roi publiés depuis peu, que de celui donné pour la levée de deux sols pour livre en-sus du dixième, & portant création de 1200. mille livres actuelles & effectives de rentes héréditaires, au denier 20. Cet Edit contient entre-autres les articles suivans.

Art. II. *Voulons qu'à l'avenir, & pendant dix années consécutives, à commencer au premier Janvier 1747. & qui finiront au dernier Décembre 1756. tous ceux qui par nôtre dite Déclaration sont sujets au paiement du dixième, soient tenus de nous payer en sus les 2. sols pour livre des sommes pour lesquelles ils ont été ou seront compris dans les rôles du dixième.*

III. *Ceux auxquels il a été par nous accordé des abonnemens pour ladite imposition du Dixième, payeront les deux sols pour livre en-sus des sommes auxquelles Nous avons fixé lesdits abonnemens.*

IV. *L'imposition du dixième venant à cesser, les 2. sols pour livre de ladite imposition continueront d'être levés sur tous nos Sujets assujettis au dixième par nôtre dite Déclaration, & ce jusqu'au dit jour dernier Décembre de l'année 1756. inclusivement.*

V. *Ceux qui conformément à nôtre dite Déclaration du 29. Août 1741. sont en droit de retenir le dixième sur les arrérages des rentes, pensions & intérêts qu'ils peuvent devoir, retiendront aussi à leur*

leur profit, relativement aux articles VI. & VII. de nôtre dite Déclaration, les 2. sols pour livre en-sus, pendant les 10. années que cette imposition doit durer.

VI. Et de la même autorité que dessus, Nous avons créé & aliéné, créons & aliéons 1200. mille liv. actuelles & effectives des rentes héréditaires au denier vingt, à les avoir & prendre par privilège & par préférence, sur les deniers provenans de l'imposition des 2. sols pour livre de dixième, ordonnée par nôtre présent Edit, laquelle Nous avons spécialement affectée, obligée & hypothéquée tant au paiement desdites rentes, qu'au remboursement des capitaux d'icelles.

VII. Les constitutions particulieres desdites rentes ne pourront être moindres de 50. livres de jouissance annuelle au capital de mille livres.

Par l'art. IX. lesdites rentes seront exemptes de toute retenue de Dixième & des deux sols pour livre en-sus, & ne pourront être retranchées ni réduites pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être.

Par le XIV. les capitaux desdites rentes seront remboursés en deniers comptans, dans le cours de 10. années, à compter du premier Janvier de l'année 1748. à raison de la somme de 1800. mille liv. pour la première année; de pareille somme de 1800. mille liv. pour chacune des 9. années suivantes, & par augmentation de la somme à laquelle se trouveront monter les arrérages des capitaux qui auront été remboursés dans le cours de chacune desdites 9. années.

IX. Les milices de la Franche-Comté, de la Bourgogne & du Lyonnais ont ordre de se rendre en Provence, où la Cour juge nécessaire d'avoir une Armée plus nombreuse qu'elle n'y a, & d'où l'on

l'on a les particularités suivantes à rapporter.

P R O V E N C E.

I. L'Armée Françoisé quoique renforcée des troupes qu'on avoit fait marcher des *Pays-Bas* & de la *Bretagne* pour la joindre, s'est trouvée hors d'état de se rassembler aussi promptement que le souhaitoit le Maréchal de Belleisle qui la commande, à cause du manquement de magazins; mais ayant été pourvû à cette difficulté par tous les moyens imaginables, les postes sur l'*Argents* furent d'abord considérablement renforcés, & plusieurs Bataillons mis sur le *Verdon*; ce qui a fait prendre le parti aux détachemens Autrichiens & Piémontois qui s'étoient portés sur ces deux rivières, de se retirer des postes qu'ils avoient pris, & entre-autres de ceux de *Draguigan*, de *Chasteuil* & de *Bagnols*. Il y a eu quelque perte de part & d'autre à cette occasion, parce que la retraite ne s'est pas faite sans quelque résistance. Elle a été plus grande à *Casfellane*, que les François reprirent le 21. Janvier, conduits par le Marquis de Maulévrier. Le Baron de Neuhaus, Lieutenant-Général Autrichien, y commandoit trois Bataillons outre quelques Croates & Waraldins. Il y fit une défense des plus vigoureuse pendant trois heures entières, mais obligé de céder à des forces six fois supérieures, il fut fait prisonnier, ayant reçu une blessure: une partie de son monde a eu le même sort; mais le reste a trouvé le moyen de se sauver au-delà du *Verdon*, & de rejoindre l'Armée du Comte de Broune dont le quartier-général étoit toujours à *Grasse*. Le mauvais tems avoit néanmoins déterminé pour lors ce Général à faire cantonner ses troupes & celles du Piémont sur la *Siaigne*, qu'elles bordent depuis *Cannes* jusqu'au Bois d'*Escragnolle*

où

où aboutissent les postes de la droite; de manière qu'on peut les rassembler en très peu de tems. Tous ces postes sont avantageux; & les mesures sont prises pour y entretenir l'abondance du mieux possible.

Selon la teneur des derniers avis qu'on a de cette Province, le Général Broune paroît résolu de tenir ferme contre son ennemi, d'où l'on croit devoir s'attendre d'autant plus à une action, que non-seulement le corps de troupes Françoises qui s'est rendu maître de *Castellane*, a continué sa marche vers la *Saïgne*, mais aussi toute l'Armée du M. réchal de Belleisle, renforcée des troupes Espagnols qui l'ont jointe, le 24. à *Lorgues*, & qui forment la gauche où commande le Marquis de la Mina.

II. La prise de la Ville d'*Antibes* étant jugée d'importance pour la suite des opérations de l'Armée Autrichienne & Piémontoise, c'est en partie le sujet qui a fait suspendre les mouvemens en avant du Général Broune, outre la nécessité des subsistances & sur tout des fourrages que plusieurs Villes & Communautés n'ayant pas fournis selon leurs engagements, ce Général s'est trouvé contraint de faire fourager toutes les terres des environs de *Draguignan* & de *Frejus*, ainsi que les terres situées sur la gauche l'*Argents* jusqu'à *Lorgues*; quoique cette ressource n'ait pas été d'un grand secours dans un Pays aussi peu abondant que la *Provence*, & où l'Armée Françoisë & Espagnole se ressent elle-même de la disette des subsistances. Ce dernier article est encore une des raisons qui ont déterminé le Général Broune à laisser son quartier établi à *Grasse*, afin que le gros de son Armée étant à portée du Golfe de *Napoule* & des Illes de *Lerins* ou de  
*Sainte*

*Sainte Marguerite*, il pût recevoir les Bâtimens qui apportent ces vivres, de la paille, & des fourrages de la côte d'*Italie* & des Isles qui en dépendent. Les fourrages viennent en particulier de la *Toscane* où ils sont en abondance, & d'où ils sont apportés par des barques de la côte de *Nice* & de *Villefranche*, qui viennent les débarquer sur la côte de *Provence*.

III. Or le siège d'*Antibes* est enfin commencé dans les formes. Le reste de l'artillerie qu'on attendoit de *Savonne*, étant arrivé devant cette Place le 4. Janvier, l'établissement des Batteries fut achevé le 10. & la tranchée ouverte la nuit du 13. au 14. Ainsi ce qui a été avancé de ce siège jusqu'à présent, doit être regardé comme prématuré, excepté qu'il est dirigé par le Baron de Roth, Lieutenant-Général, & très connu par la distinction avec laquelle il a servi depuis le commencement de la présente guerre. Quelques Vaisseaux Anglois qui sont à la hauteur du Port, secondent par mer les opérations du siège par terre. Le feu est également vif des assiégeans & des assiégés.

L'Infant Don Philippe & le Duc de Modene, sont actuellement à l'Armée des deux Couronnes, où ils se sont rendus d'*Aix*. Le Roi de Sardaigne est au contraire retourné de *Nice* à *Turin*; sa santé bien rétablie le lui a permis. Sa Majesté compte de s'y arrêter jusqu'à la fin du mois de Mars. Elle employé cet intervalle à prendre des arrangemens propres pour soutenir les mesures qui ont été prises, & empêcher les troupes Françaises & Espagnoles de rentrer en *Italie*.

## ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **G**Enes. Quoique les choses soient poussées de la part des troupes Impériales avec la vigueur qui est jugée propre pour faire repentir de leurs excès les Sujets de cette République qui s'y sont portés, tant dans la Capitale qu'à la campagne, on ne peut pas annoncer que le Marquis de Botta y soit encore totalement parvenu. Il est à la vérité redevenu maître des importans défilés des montagnes du Pays, & particulièrement de la *Bochetta*, dont les Genoïs soulevés s'étoient efforcés, mais envain, de rendre le passage impraticable, par des coupures qu'ils y avoient faites, & des retranchemens garnis de canon dans les hauteurs voisines. Ce Général outré de l'arrogance avec laquelle ces soulevés continuoient à se comporter, ne voulut pas différer plus long-tems à tâcher de se remettre en possession de la *Bochetta*. A cet effet il avoit dirigé son plan sur trois attaques, qui furent exécutées le 15. & le 16. avec tout le succès possibles. Les troupes pleines de ressentiment de ce qu'elles avoient essuyé jusques-là, attaquèrent, au nombre de 1500. hommes, avec la plus grande chaleur, les Paysans armés & les milices qui gardoient les défilés du passage. Elles les chassèrent de poste en poste ayant débouché par le chemin de *Vittoria* qui est au-dessus de la *Bochetta*; & le 16. au matin la *Bochetta* fut emportée de vive force, après avoir taillé en pièces près de 900. hommes qui avoient voulu faire de la

résis-

résistance. Le reste a été dispersé & mis en fuite, & on leur a pris cinq pièces de canon. Voici une relation de ce qui s'est passé dans l'Etat avant l'événement de la reprise de la *Bochetta*, elle est assez détaillée, & nous la donnons telle que diverses nouvelles publiques l'ont déjà présentée.

« Le 25. Décembre, fête de Noël, il y eut un  
» mouvement général tant dans la Ville de *Genes*  
» qu'aux environs. Il fut occasionné par le son  
» de la cloche de la tour de l'Eglise-Métropoli-  
» taine, qui sert ordinairement de signal pour  
» faire prendre les armes au peuple. Les autres  
» cloches de la Ville sonnerent dans le même-  
» tems. En moins d'une heure on vit plus de  
» 6. mille hommes armés se rassembler au Quar-  
» tier général de la rue de *Balbi*, & 4. mille  
» sur les remparts, de même que sur les hau-  
» teurs de *Sperone* & de *Castellaccio*. L'alarme  
» ayant été donnée pareillement dans la Vallée  
» de *Polsevera* & dans celle de *Bisagno*, 8. mille  
» habitans de la première & 4. mille de la se-  
» conde parurent sous les armes. Tout ce peu-  
» ple y demeura jusqu'à 4. heures après-midi,  
» que l'on publia, que chacun eût à demeurer  
» tranquille & à s'en retourner chez soi, d'au-  
» tant plus qu'il n'y avoit rien à craindre pour  
» la sûreté publique. La cause de cette alarme fut  
» d'abord attribuée à 300. porte-faix, qui en  
» revenant de *N. D. del Monte*, avoient déchargé  
» à plusieurs reprises, leurs fusils, en signe de  
» réjouissance du recouvrement de la liberté. Il  
» est plus apparent néanmoins que les Chefs du  
» peuple ont voulu éprouver par cette alarme,  
» jusqu'à quel point on pouvoit compter sur son  
» secours en cas de nécessité. Ce stratagème leur  
» a réussi. Car ils ont vu qu'outre la garnison,  
» il

» il y avoit eu dans l'espace de deux heures ,  
 » plus de 20. mille hommes sous les armes.  
 » Ce fut le 26. que l'on reçut à *Genes* un Ma-  
 » nifeste du Marquis de Botta, datté du 21. &  
 » conçu en termes très-forts. Ce Général y som-  
 » moit tous les Officiers & Soldats des troupes  
 » de la République, de se rendre à ses ordres,  
 » dans l'Etat de *Milan*, les considérant comme  
 » prisonniers de guerre en vertu de la Capitula-  
 » tion. Au surplus, il y déclaroit injuste la dé-  
 » tention des Officiers & Soldats Autrichiens,  
 » qui se trouvent prisonniers de guerre, & or-  
 » donnoit qu'ils eussent à venir rejoindre son  
 » corps. Le peuple, loin d'obéir à ce Manifeste,  
 » en fit publier un autre, émané de son Quar-  
 » tier-général, & décrétant des peines capitales,  
 » avec confiscation de biens & d'effets contre  
 » toutes personnes qui oseroient sortir de la  
 » Ville à cette occasion. Vingt-huit Officiers ne  
 » laisserent pas de s'y hazarder le 27., mais ils  
 » furent arrêtés & ramenés à *Genes*. Le noble  
 » Laurent Fieschi, un des Députés qui commu-  
 » niquoient avec le Marquis de Botta, dans le  
 » tems qu'il étoit à *St. Pierre d'Arene*, avoit  
 » reçu une Lettre de ce Général, par laquelle  
 » il l'avertissoit de recommander au Gouverne-  
 » ment la prompte & entière exécution de ce  
 » qui étoit porté par son Manifeste. Le peuple  
 » à qui Mr. Fieschi fit part de cette Lettre, pré-  
 » suma assez de lui-même pour se croire en  
 » droit de faire une réponse fiere, & d'exiger  
 » que ce noble la fit parvenir, savoir, *Que ce*  
 » *peuple requéroit de son côté le Général des trou-*  
 » *pes Autrichiennes, de faire rentrer dans la Ban-*  
 » *que de St. Georges les sommes immenses qui en*  
 » *avoient été tirées, & remises entre ses mains :*  
 » qu'on

» qu'on lui demandoit aussi un dédommagement tant  
 » envers l'Etat en général, qu'envers les sujets en  
 » particulier pour les dommages causés par les mê-  
 » mes troupes : & qu'après ces deux conditions  
 » exécutées, il seroit tems de parler du relâche-  
 » ment des prisonniers. Le peuple ajoutoit à cette  
 » réponse des choses bien plus fortes; mais  
 » qu'il convient de supprimer. Le même jour  
 » il parut un Edict pour rappeler tous les Ge-  
 » nois de quelque rang ou qualité que ce soit  
 » qui étoient sortis du Pays à l'occasion de ces  
 » troubles.

» Trois Vaisseaux de guerre Anglois s'étant  
 » présentés le 27. devant le Port de *Genes*, on  
 » leur envoya du Quartier général de la rue  
 » *Balbi* deux Députés dans une Felouque avec  
 » une grande quantité de toutes sortes de ra-  
 » fraichissemens, & avec ordre de déclarer aux  
 » Commandans que les Vaisseaux Anglois fe-  
 » roient reçus dans le Port de *Genes* sur le pied  
 » d'amis, & que les Genois ne désiroient rien  
 » plus que d'entretenir une bonne correspon-  
 » dance avec cette Nation, & de cultiver son  
 » commerce. Les Commandans de ces Vaisseaux  
 » garderent les rafraichissemens; mais ils ne  
 » voulurent pas admettre les Députés, auxquels  
 » ils firent répondre : *Qu'il ne leur convenoit*  
 » *point d'entrer en pourparler avec le peuple;*  
 » *mais que si le Sénat vouloit envoyer des Dépu-*  
 » *tés, on les recevroit volontiers.*

» Le 28. il survint un incident qui faillit  
 » de causer du desordre. Les deux Quartiers  
 » de *Portoria* & du *Môle* se monterent mécon-  
 » tens, parce que les deux Chefs du peu-  
 » ple, l'un nommé *Bava* & l'autre *Afferetto*,  
 » s'étoient emparés du butin en argent fait

» sur les Autrichiens, & dont ces deux Quar-  
 » tiers prétendoient avoir leur part, com-  
 » me ayant le plus contribué à délivrer la  
 » Ville. Il en seroit certainement résulté de la  
 » confusion, si un Patrice du premier rang ne  
 » se fût employé pour le prévenir, en faisant  
 » espérer aux deux Quartiers mécontents, qu'on  
 » accommoderoit la chose à leur satisfaction.  
 » Ceux de *Portoria* qui avoient l'œil attentif  
 » sur ce qui se passoit au Quartier-général,  
 » découvrirent que *Bava* & *Afferetio* avoient  
 » chargé les espèces & l'argenterie du butin,  
 » sur deux Felouques, dans lesquelles ils se pro-  
 » posoient de se sauver la nuit suivante avec  
 » leurs principaux adhérens. Au moment qu'ils  
 » étoient l'exécuter, le peuple les arrêta, & les  
 » conduisit prisonniers au *Palazetto*. Le trésor  
 » fut repris, & mis en lieu de sûreté. Cet inci-  
 » dent, au lieu de causer du désordre, remit les  
 » choses en règle. Tous les quartiers de la Ville  
 » intéressés à la conservation du butin, eurent  
 » d'un commun accord recours au Gouverne-  
 » ment qu'ils supplièrent d'établir une Députa-  
 » tion de six Nobles, des plus sages & des plus  
 » équitables du Sénat. Ce qu'ils demandoient  
 » leur fut accordé. Depuis cet arrangement, les  
 » quartiers qui sont au nombre de 12. ont for-  
 » mé chacun un Régiment, commandé par deux  
 » Chefs, auxquels la nomination des Capitaines,  
 » Lieutenans & autres Officiers a été déferée.  
 » Cent vingt Compagnies franches de 60. hom-  
 » mes chacune, ont pareillement été érigées par  
 » les Quartiers.

» Le 3. Janvier il arriva à *Genes* deux Offi-  
 » ciers dépêchés de l'Armée Françoisë & Espa-  
 » gnole en *Provençe*, avec avis que cette Armée

» se

se renforçoit de jour en jour ; que le Mar-  
chal de Belleisle & le Marquis de la Mina fai-  
soient leurs dispositions pour marcher en avant  
contre les Autrichiens, & qu'ils espéroient mê-  
me de se rendre bientôt utiles pour la Ré-  
publique. Ces lettres furent communiquées au  
peuple.

Sur les avis reçus à *Genes* des préparatifs  
que faisoient les troupes Autrichiennes pour  
rentrer en force dans le Pays, on a travaillé  
aussi tôt à élever de nouveaux ouvrages du  
côté de la campagne. On a aussi ajouté  
100. pièces de gros canon aux Batteries qui  
sont de ce côté-là. On comptoit dans la Ville,  
depuis l'érection des nouveaux Régimens 25.  
mille hommes portans les armes, outre les  
Rivierasques & les Payfans armés des valées.  
L'important passage de la *Bochetta* étoit gardé  
par ceux de la vallée de *Polsevera* & par un  
corps de troupes réglées. Les chemins qui y  
conduisent du côté d'*Arenzano* ont été rompus  
par les habitans. Le Marquis de Borta a fait  
faire la même chose à *Voltaggio*, & le Roi de  
Sardaigne à *Albizola*.

Le 4. un corps de 80. Croates qui s'étoient  
avancé vers la *Bochetta* du côté de *Cravasco*,  
fut ataqué par les payfans armés, & obligé  
de se replier sur *Voltaggio*. Cinq cens Autri-  
chiens revinrent à la charge, la nuit suivante  
du côté de *Fiacone* ; mais ils ne purent forcer  
le passage. La nuit du 5. au 6. un détache-  
ment plus nombreux tenta de s'emparer de la  
*Bochetta*. Il y eut à cette occasion une escar-  
mouche très-vive entre les troupes Autrichien-  
nes & un gros corps de payfans & milices de  
*Polsevera*, qui étant supérieurs en nombre, se

» maintinrent dans leurs postes, & firent 80. pri-  
 » sonniers. » Les choses se trouvant dans cet  
 état, le Général Botta donna le 7. une Déclara-  
 tion de son Quartier - Général établi à Novi, qui  
 a été d'abord répanduë dans tout le Pays, &  
 dont voici la traduction :

**N**OUS ANTOINE OTTON MARQUIS DE BOTTA  
 D'ADORNO, Chevalier de St. Jean de Jerusa-  
 lem, Conseiller d'Etat Général d'Artillerie, Colonel  
 d'un Régiment d'Infanterie, Général commandant  
 l'Armée Impériale & Royale en Italie &c. L'Im-  
 pératrice - Reine de Hongrie & de Bohême nôtre très-  
 gracieuse Souveraine, ayant appris qu'on avoit ré-  
 pandu le bruit, tant parmi les habitans de la Ville  
 de Genes, que parmi ceux de la campagne, que les  
 troupes Autrichiennes se dispoisoient à piller la Ville,  
 Sa Maj. a ressenti avec d'autant plus de douleur une  
 imputation si fausse & si contraire à son penchant  
 pour les voyes de douceur & pour la justice, que  
 nous avons donné à ce peuple par le canal du Prince  
 Doria, les assurances les plus fortes à cet égard, &  
 telles qu'il ne lui restoit rien à craindre, & qu'il  
 n'auroit pas dû lui-même troubler son propre repos,  
 en se livrant mal à propos aux frayeurs d'une ter-  
 reur panique. Mais ces considérations n'ayant pu  
 l'empêcher de se porter par la conspiration la plus  
 scandaleuse, à violer ouvertement la Capitulation  
 du 6. du mois de Septembre dernier, il n'est plus  
 question maintenant que de tirer raison de ce viole-  
 ment de la foy publique. Cependant Sa Maj. tou-  
 jours attentive à respecter les droits de la justice,  
 ne veut pas que l'innocent soit enveloppé dans le  
 châtimement du coupable; c'est pourquoi nous déclara-  
 rons en vertu de la Présente, que tous les habitans  
 de l'Etat de Genes qui ne s'opposeront pas aux  
 armes

armes de Sa Maj. Impériale & Royale, jouiront d'une sûreté parfaite dans leurs habitations, & qu'au contraire tous ceux qui auront l'audace de prendre les armes pour s'opposer aux siennes, seront regardés comme rebelles & ennemis déclarés de Sa Majesté. Quant aux Officiers & aux Troupes qui ayant été au service de la République, ont été faits prisonniers de guerre, ils doivent s'attendre à être traités selon la rigueur des loix de la guerre, & contre toute attente ils s'oublient au point de s'opposer aux Troupes que nous commandons. Afin que personne ne puisse ignorer nos sentimens à cet égard, Nous voulons que cette présente Déclaration soit publiée par tout où il conviendra. Fait au Quartier-général de Novi le 7. Janvier 1747.

Depuis le 5. jusqu'au 13. du même mois il y a eu encore des escarmouches également vives entre les Impériaux & les Genoïs : Et les quatre Galeres de la République ayant mis en mer pour croiser sur celles du Roi de Sardaigne, & ayant été poussées par le vent jusques sur les côtes de *Toscane*, elles y ont rencontré un convoi chargé de vivres pour l'Armée de Provence, & duquel elles ont enlevé quelques Bâtimens.

II. Ces circonstances & autres rapportées dans la rélation qu'on a donnée, ont déterminé le Marquis de Botta à l'entreprise exécutée contre la *Bochetta*. Ses troupes étant descendues ensuite dans les valées, plusieurs détachemens se sont avancés jusqu'à une lieue de *Genes*. Les Croates & les *Waraldins* ont brûlé & ravagé le Pays par lequel ils ont passé, pour empêcher les soulevés de s'y rassembler en nombre; & toutes les habitations qui seroient de retraite à ceux-ci, dans les hameaux des envi-

rions de la *Bochetta*, ont pareillement été détruites. Ainsi tout s'est retrouvé d'abord dans la plus grande agitation de ce côté-là. Les habitans des deux rivières se sont réunis, aux signaux d'allarme & au son des cloches ; le mouvement est devenu général dans la Capitale & aux environs, chacun prenant les armes : Et le Gouvernement se trouvant par-là dans la plus étrange perplexité, n'a d'attention qu'à prévenir la dernière confusion, menacé, comme il l'est, de voir recommencer les hostilités contre cette Capitale, & de n'en être pas quitte au prix qu'il l'a été lors de la première entrée de l'Armée de l'Impératrice-Reine dans son territoire. Cette Armée est mise par des renforts qu'elle a reçus, à un point de force capable de se porter à la plus vigoureuse entreprise, au cas qu'elle trouve la résistance que l'appareil des Genoïis semble annoncer. Elle étoit encore sur la fin de Janvier aux environs de *Novi*, où continuoit d'être le quartier-général, mais faisant des dispositions qui indiquoient qu'elle ne s'y tiendroit plus fort long tems, le Comte de *Schulenburg* en est venu prendre le commandement.

Dans une conjoncture si périlleuse pour la Ville de *Genes* & pour le Pays, la Noblesse & les personnes aisées demandent qu'on prenne le parti de la soumission, mais le peuple & ceux qui n'ont rien à perdre, voulant qu'on attende les dernières extrémités, plusieurs personnes de distinction, sur-tout des Dames, ont jugé à propos de se retirer en *Toscane*.

III *Milanez*. Toutes les garnisons des Places de cet Etat, du *Montoïan* & du *Parmesan*, en étoient sorties dès le commencement de Janvier pour aller joindre l'Armée Impériale employée dans l'expédition de *Genes*. Elles ont été rem-

placées par les milices du Pays , excepté qu'en quelques endroits se sont rendus des Cuirassiers & des Hussars qu'on n'a pas destiné à la même expédition.

IV. *Toscane*. Il ne paroît plus que les troupes de cet Etat qu'on a fait cantonner sur la frontière , doivent aller en qualité d'auxiliaires à l'une des Armées de l'Impératrice-Reine , qui agissent dans l'Etat de *Genes* & en *Provence*. La neutralité exacte qu'on veut garder dans cette guerre , semble y être un obstacle ; d'ailleurs il n'en est nulle nécessité. Les Envoyés ou Consuls des Cours d'*Espagne* & de *France* qui continuent leur résidence à *Florence* & à *Livourne* , paroitraient , le cas arrivant , plus fondés d'en faire le sujet d'une représentation , qu'à l'égard de ce qui est tiré du grand Duché en vivres & fourages pour les Armées Impériales , & dont il y a eu des plaintes portées au Prince de Craon , Chef de la Régence , par le Marquis de Banditella , Consul d'*Espagne* & de *Naples* à *Livourne*. Ce Consul lui a dépêché un Courier avec une Lettre , portant

« qu'il s'appercevoit depuis quelque-tems , de  
 » certaines facilités que le Gouvernement de Tos-  
 » cane apportoit aux approvisionnemens de l'Ar-  
 » mée Autrichienne en *Provence* : Qu'il ne lui  
 » étoit pas possible de les considérer sous un  
 » autre point de vûe que comme des choses con-  
 » traaires à la neutralité du Pays ; & qu'il s'étoit  
 » cru obligé d'en écrire dans cet esprit , aux  
 » Cours de *Madrid* & de *Naples*. » Le Prince  
 de Craon ayant assemblé le Conseil de Régence ,  
 y fit part de cette Lettre. Le jour suivant il ren-  
 voya le Courier au Marquis de la Banditella avec  
 la réponse « que le Gouvernement de Tos-  
 » cane ayant toujours observé une exacte neu-  
 » tralité ,

» tralité, on ne se seroit pas attendu à des plain-  
 » tes de la nature de celles que Mr. le Consul  
 » venoit de faire : Qu'elles ne pouvoient tom-  
 » ber que sur l'achat de la vente des vivres &  
 » provisions superflûes qui restent au Pays :  
 » Qu'il avoit été permis de tout tems aux Né-  
 » gocians de Livourne de faire de ces sortes  
 » d'achats, sans que le Gouvernement ait crû  
 » être obligé d'en prendre une connoissance par-  
 » ticuliere; & que son attention s'étoit seule-  
 » ment bornée à ce que les facilités en pareil cas  
 » fussent égales pour toutes les Nations. »

Par ordre de l'Empereur on a réduit en un seul corps, les deux Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-Legers de la Garde de Sa Maj. Imp. comme Grand Duc de Toscane. Ce corps composé de cent Gentilshommes, porte à présent le nom de *Garde-Noble*.

L'Isle de *Corse* ne fournit plus de nouvelles. La tranquillité y paroît devoir subsister du moins pour le tems que l'Etat de *Genes* demeurera plongé dans le trouble qui le désolé.

V. *Naples*. Les troupes de ce Royaume sont jusqu'ici fort tranquilles dans leurs places frontieres, & ne font point encore de dispositions qui indiquent qu'elles iront rejoindre le corps de troupes d'Espagne qui est actuellement en *Provence*. Il y a cependant des mesures prises pour les assembler en cas de besoin, & les tenir prêtes à marcher. Le Général Breitwitz qui est entré au service du Roi, paroît diriger les choses à cet égard.

Sur des informations que la Cour a reçues qu'il y avoit en ce Royaume des personnes qui entretenoient des correspondances avec certaines Cours étrangères, on a fait des recherches  
 qui

qui se sont terminées à l'emprisonnement de quelques Sujets de rang.

VI. *Venise*. Le Baile de la République à *Constantinople* envoie de tems en tems des avis au Sénat, qu'il ne peut rien remarquer à la Cour du Grand Seigneur qu'une intention solide de garder fermement les Traités de paix & d'amitié qui subsistent entre elle & les Puissances Chrétiennes, quoique la paix qu'elle a conclüe avec le Sophi de Perse puisse lui faire prendre quelque autre dessein. Cependant les dernières Lettres du Baile annoncent l'arrivée du Kan de *Crimée* à *Constantinople*, de même que de divers Bachas; & que le Comte de Bonneval avoit reçu ordre de s'y trouver aussi, afin d'assister à un grand Divan. Comme le Kan de *Crimée* ne se rend pour l'ordinaire à *Constantinople* que dans des occasions d'importance, on doit être impatient d'apprendre quel est le motif de son voyage, & s'il n'a uniquement lieu, ainsi que la venuë des Bachas, que pour regler la distribution sur la frontiere des Etats qui touchent à l'*Europe*, des troupes Ottomanes qui reviennent de *Perse*, ainsi qu'on le publie.

Selon des Lettres d'*Alger* les Vaisseaux Espagnols, Portugais & Hambourgeois sont devenus l'objet des courses des Algériens, depuis que ceux-ci ont renouvelé la paix avec les autres Puissances de l'*Europe*.

---

L'*Espagne* ne donnant point de matieres pour en faire un article ce mois-ci, on dira succinctement que l'état présent de l'Armée du Roi qui est en *Provence*, demandant une suite de remises d'argent, on continuë d'y en envoyer de considérables, en attendant qu'on puisse y faire passer

passer aussi les nouvelles levées d'hommes auxquelles on est occupé dans les diverses Provinces de la Monarchie Espagnole : Que le Roi paroît toujours résolu de n'entamer aucune sorte de négociations sur l'ouvrage de la paix, qu'aux conférences de *Breda*; & que dans cette vûë il a envoyé ordre à Mr. de Macanas de s'y rendre de *Paris*; que par conséquent ce qui a été entamé sur cet objet à la Cour du Roi de Portugal, n'a porté sur rien de solide. Que Mr. de Caravajal de Lancaſtre, premier Ministre, donnant beaucoup d'attention à mettre le commerce de ce Royaume sur un bon pied, il a proposé au Roi plusieurs plans qui tendent à ce but; qu'entre autres il y en a un pour établir des manufactures de galons d'or & d'argent, afin d'épargner par-là les grandes sommes que coûte l'achat de ces marchandises dans les pays étrangers, & qui a déjà monté fort haut depuis la révocation donnée à ce sujet; mais que l'Evêque de Rennes, Ambassadeur de France, ne voit pas de bon œil ces sortes de plans. Il avance que leur exécution seroit contraire aux Traités de commerce établis entre les deux Couronnes depuis l'avènement de Philippe V. à la Monarchie d'Espagne.

Le Roi a ordonné que l'on fit tous les ans, le 19. Décembre, jour auquel le feu Roi son pere étoit né, un service solennel pour le repos de l'ame de ce Prince, dans l'Eglise des Religieuses de l'Incarnation, où le premier service fut célébré le 19. Décembre dernier. On y avoit élevé à cet effet un catafalque magnifique.

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. L'affaire des garanties dont on avoit de longues pièces dans nos derniers Journaux, n'en a plus produit. Le Comte de Podewils, Envoyé extraordinaire du Roi de Prusse, & dont les Mémoires y avoient donné lieu, n'a plus si fort touché cet article. Il fréquente cependant les Ministres de la Cour, & les traita pour la première fois le 22. Janvier, fort splendidement à dîner. Plusieurs Ministres étrangers furent aussi de ce repas, & entre-autres le Chevalier Robinson, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne, lequel continuë à s'employer avec zèle à fortifier la bonne intelligence de cette Cour avec celle de *Berlin* : Et pour faire connoître la maniere de penser de l'Impératrice-Reine sur ce qui regarde en particulier le Roi de Prusse, elle a fait publier à *Troppau*, dans la partie de la *Silésie* qu'elle s'est réservée par les Traités, un Decret par lequel il est ordonné de rechercher & de punir les auteurs de faux bruits qui se sont répandus dans quelques cantons de la *Bohème*, comme si l'on devoit s'attendre à y voir retourner dans peu des troupes Prussiennes; imputation d'autant plus fautive, qu'elle est contraire aux Traités d'amitié & d'union, ainsi qu'aux engagemens de bonne intelligence qui subsistent entre les deux Cours.

II. L'Impératrice-Reine désirant de savoir du Marquis de Botta, certaines circonstances particulières du soulèvement de *Genes*, ce Seigneur est

est attendu incessamment pour en informer S. M. qui lui a envoyé son rapel, & nommé le Général de Schulenburg pour aller le relever dans le commandement des troupes qui sont employées contre les soulevés de l'Etat de *Genes*. Ce dernier qui est parti le 16. Janvier, a été chargé d'une déclaration à signifier à la République touchant les intentions de S. M. Imp., laquelle si elle n'est pas acceptée, il doit continuer les hostilités, & y employer toutes les voyes autorisées par l'usage de la guerre. On apprend que le Général de Schulenburg est arrivé le 2. Fevrier à *Novi*, d'où le Marquis de Botta étoit parti le 26. Janvier, après avoir remis le commandement de l'Armée au Prince Piccolomini, de qui le Comte de Schulenburg l'a repris.

Quatre jours après le départ de ce Général de *Vienne*, le Pere Visetti Jésuite de *Genes*, y arriva, & demanda le lendemain accès auprès des Ministres de la Cour; mais ne l'ayant pû obtenir, pour être venu sans passeport ni permission, il lui fut au contraire déclaré le même jour par ordre de l'Impératrice-Reine, de repartir de *Vienne* dans 24. heures; ce que ce Pere a exécuté après avoir laissé entre les mains d'un particulier de cette Ville, un écrit tendant à émouvoir la clémence de Sa Maj. Imp. en faveur des *Genois*.

On continuë par tout les nouvelles levées avec succès, & les préparatifs de guerre avec chaleur. Quatre mille *Croates* marchent aux *Pays-Bas*, où l'Impératrice Reine aura dans peu 60. mille combattans, & les Hauts-Alliés de Sa Maj. 80. mille. La Grande-Bretagne fournit derechef aux dépenses de la plus grande partie de cette Armée. Il marche aussi un nouveau corps en *Italie*. Les fonds sont également trouvés pour la campagne  
qui

qui s'y fait, sans que les peuples soient chargés par-là de taxes exorbitantes, ni d'impôts extraordinaires, des Ordonnances de Sa Maj. très-rares pour des matieres de cette nature, n'étant données qu'au plus pressant besoin. En voici une pour la levée non du dixième, mais du centième denier.

**M**ARIE-THERESE, par la grace de Dieu Impératrice des Romains, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche &c. Nous avions espéré que nos ennemis se laisseroient enfin de la longue & injuste guerre qu'ils ont allumée, & se prêteroient une fois à une Paix solide & raisonnable. Mais on voit, hélas! de plus en plus, qu'ils prennent ouvertement le contrepied de nos dispositions pacifiques, & que tous leurs efforts n'ont pour objet que d'augmenter le trouble, de démembrer & de partager nos Etats, & si la chose leur réussissoit, de donner la loi à tout l'Univers.

Nous sommes pénétrée de la douleur la plus vive à la vûe de ces tristes circonstances, attendu que nous avons une parfaite connoissance de tout ce que nos fidèles Vassaux & Sujets ont souffert jusqu'ici, & que Nous sentons en conséquence combien la Paix leur seroit nécessaire, pour qu'ils pussent une fois jouïr de l'espérance de se refaire.

Mais comme on ne sauroit atteindre ce but, que par la voye que nous montrent les progrès de nos armes & ce puissant bras du Dieu des Armées, qui s'est déjà si souvent déclaré en nôtre faveur, nôtre sollicitude maternelle n'a rien de plus pressant que de recruter à tems nos nombreuses Armées, & les pourvoir de façon de toutes les choses nécessaires, qu'elles soient en état de faire échoïer les desseins pernicious des ennemis, & de nous procurer, avec  
l'assistance

*l'assistance du Ciel, les succès les plus propres à avancer l'ouvrage salutaire de la Paix.*

*Mais ces mesures d'où dépend le salut & la sûreté de nos Etats, exigent des fonds si considérables, que nos Finances, épuisées par cette longue & ruineuse guerre, ne sauroient y suffire, & que le crédit porté aussi loin qu'il a été possible, ne sauroit y suppléer; de sorte que, contre nôtre penchant & inclination, Nous nous trouvons forcée dans ces circonstances, de recourir pour la défense de nos Etats, à des moyens extraordinaires, & de choisir entre ceux qui se présentent, ceux qui doivent le moins être à charge à nos fidèles Sujets.*

*En conformité à ce principe, de toutes les taxes extraordinaires qui peuvent être établies, Nous n'en connoissons pas de plus équitable, que celle qui étant compassée sur les biens & les richesses d'un chacun, l'oblige à contribuer à proportion de la protection qu'il reçoit de l'Etat; attendu que personne ne peut se plaindre avec raison, quand pour sauver le tout, on exige le sacrifice d'une petite portion de son bien.*

Le dispositif de l'Ordonnance suit ce préambule. Il y est dit que le centième sera levé sur les biens immeubles, les maisons & les fonds.

III. La Cour informée qu'un gros corps de Turcs arrivoit dans la Bosnie, n'en a pas témoigné de surprise, parce qu'elle savoit que la Porte devoit renvoyer en Europe une partie des troupes qu'elle en avoit tirées à l'occasion de la guerre de Perse. Cependant elle a dépêché un Courier à Mr. de Penckier, Résident pour Leurs Maj. Imp. à Constantinople, afin qu'ils s'employât de telle sorte auprès du Ministère Ottoman, que l'on prévint toutes les difficultés que le voisinage des quartiers pourroit faire naître de part & d'autre.

d'autre. Nous joindrons ici les principaux articles du Traité de paix entre le Grand Seigneur & Thamas-Kouly-Kan ; Traité qui vient d'être ratifié de part & d'autre. Ces articles se réduisent aux suivans.

1. Sa Hauteſſe reconnoît dans la forme la plus ſolemnelle, Thamas-Kouli-Kan, en qualité de légitime Roi & poſſeſſeur du Trône de Perſe.

2. Thamas-Kouli-Kan, en qualité de Schach-Nadir, accepte cette reconnoiſſance, moyennant laquelle il conſent & s'engage aux conditions ſuivantes.

3. Les limites des deux Etats ſeront réglées dans toute l'étendue de leur domination reſpective, ſur le même pied où elles étoient lors de la paix conclue entre le Sultan Amurath IV. & la Porte, ſans que l'on puiſſe y faire ni augmentation, ni diminution quelconques.

4. Tous les priſonniers & eſclaves faits de part & d'autre, ſeront rendus, avec la liberté à ceux qui voudront retourner chez eux, de le faire ſans aucun empêchement ; & ceux qui voudront reſter où ils ſe trouvent, ſeront pareillement libres de le faire.

5. Schach-Nadir ne pourra point envoyer, en ſon particulier, de Caravanes de Pélerins à la Mecque : Mais les ſujets de Perſe pourront y aller comme ci-devant, en toute ſûreté, d'une manière privée & avec les ſujets du Grand Seigneur, ſous la conduite d'un Commiſſaire particulier qui ſera prépoſé à cet effet par Sa Hauteſſe, avec cette condition, que les ſujets de Perſe ſ'abſtiendront dans ces voyages, de proférer aucuns blaſphêmes ou autres choſes odieuſes contre la Secte d'Omar. On évitera du côté de la Porte, de leur cauſer ſur leur route aucun ſujet de peine, & on n'exigera plus d'eux les droits qu'ils étoient obligés de payer précédemment.

6. *Schach-Nadir entretiendra constamment un Ambassadeur à Constantinople, pour y être chargé du soin des affaires & des intérêts de sa Nation. La Sublime Porte entretiendra, de son côté, un Ambassadeur à Isphahan, pour le même objet.*

7. *Les transfuges qui depuis la signature de cette paix, pourroient se retirer dans les Etats de l'une ou l'autre domination, seront rendus mutuellement & de bonne amitié.*

8. *Il sera expressément recommandé & enjoint aux Commandans des Places frontieres des deux Etats, de rien faire qui puisse altérer la bonne union établie par le présent Traité, ni qui puisse donner atteinte à la paix. Et pour mieux la consolider & l'affermir, les deux Puissances s'enverront réciproquement, au Printems prochain, des présens dignes de grands Monarques comme ils le sont, & parmi lesquels devront se trouver des sabres de prix.*

Par un article séparé il a été convenu : *Que ni le Grand Seigneur, ni Thamas-Kouli-Kan, ne se mêleront point des différends qui pourront survenir entre-eux & d'autres Puissances; mais que si néanmoins une des Parties vouloit offrir sa médiation à l'autre pour les terminer, cette offre sera reçue amicalement, & de la maniere qu'il convient entre des Princes Souverains & Alliés.*

IV. *L'affaire du Baron de Trenck est décidée, & on le doit transférer incessamment à Kuffstein dans le Tirol. On lui assigne trois florins par jour pour son entretien dans cette Forteresse.*

V. *La charge de Grand Maître de la Maison de l'Impératrice-Reine, vacante par la mort du Comte de Sintzendorff que nous rapporterons en son lieu, a été conférée par Sa Maj. Impériale au Comte de Königsegg, Felt-Maréchal : Celle de Grand Maître de la Maison de l'Impératrice*  
Doüariere

Douairiere qu'avoit le Comte de Kônigsegg , a été donnée au Comte de Kônigsegg - Erps. Le Comte Erienne de Kinski a été revêtu de la dignité de Prince du St. Empire Romain , pour lui & pour ses descendans : Et le Comte de Cho- teck a été déclaré Grand Chambellan du Royaume de Boheme. Ce Seigneur est Ministre de cette Cour à celle de *Munich*.

VI. *Francfort sur le Meyn*. Le Cercle du *Haut-Rhin* a fait notifier par ses Députés auprès du Cercle de *Franconie* , qu'il avoit pris le 20. Janvier la résolution de concourir dans toutes les mesures qui seroient jugées nécessaires pour la sûreté de l'Empire , en se conformant à l'association déjà établie des Cercles antérieurs , savoir , d'employer conjointement leurs soins à veiller au maintien du repos de la Patrie , sans aucune vûe d'offenser personne , ou de porter préjudice à qui que ce soit. Le Cercle Electoral du *Rhin* a fait la même chose au commencement de Fevrier ; de sorte que tout est présentement réglé quant à l'affaire de l'association générale des Cercles , pour le maintien de leur propre sûreté & tranquillité , au moyen des mesures vigoureuses qui la rendront respectable ; & ce par la sage prévoyance de l'auguste Empereur présentement regnant.

Madame la Dauphine arriva le 23. Janvier à *Francfort*. Elle descendit chez Mr. de la Noüe , Ministre de France , à qui elle fit l'honneur de diner chez lui , y mangeant seul à son petit couvert. A l'issuë du diner elle partit pour *Darmstast* , d'où elle continua le 25. son voyage pour *Strafsbourg*. Le Résident de l'Empereur , & les autres Ministres étrangers la complimenterent. Des Députés du Magistrat firent le même , & en souhai-

tant un heureux voyage à cette Princesse, ils lui présentent de la part de la Ville une très-belle Toilette d'argent cizelé & une grande Corbeille d'argent trait: présent que Madame la Dauphine a reçu avec des témoignages d'une satisfaction parfaite pour cette marque de l'attention du corps de Ville. On a fait à Madame la Dauphine des réceptions très distinguées dans le Pays de *Darmstadt* & de *Wûrtemberg*. C'est à *Grünwinckel* que la suite Allemande qui étoit partie avec elle, la quitta.

VII. Les troupes de *Hesse-Cassel* & d'*Hannover* destinées à former & même à augmenter le corps auxiliaire qu'elles forment dans la grande Armée des Hauts-Alliés dans les *Pays-Bas*, se mettent en marche pour s'y rendre, & d'autres pour remplacer des Régimens des mêmes troupes qu'on en retire. Quantité de levées dans l'Empire font aussi de toutes parts en marche vers la même Armée, de même qu'un grand nombre que fournissent les Pays héréditaires de l'Impératrice-Reine. C'est le Baron de Tornaco, Lieutenant-Général des Armées de l'Impératrice-Reine, & son Ministre accrédité auprès de la Cour de *Wûrtemberg*, qui y a négocié les recrues qui sont en marche pour rendre les troupes de cette Souveraine complètes.

VIII. *Prusse. Berlin*. Le Roi a été fort satisfait de la publication que l'Impératrice-Reine a fait faire à *Troppau*, pour démontrer la fausseté des bruits qu'on avoit semés dans ces quartiers-là, sur la marche prochaine d'un corps de troupes Prussiennes dans la *Bohème*. Sa Maj. paroît aussi très-contente de ce qui est mandé en Cour par son Ministre à celle de *Vienne*. Elle en espère bientôt un entier ajustement de l'affaire des garanties

ranties mutuelles, de maniere qu'un Decret de l'Empereur sur cette matiere soit expédié à la Diette générale de l'Empire.

IX. Il y a un plan dirigé par le Roi de Prusse lui-même touchant la forme à observer désormais dans les procédures. Ce plan, très-loüable en soi-même, & qu'on met déjà en exécution dans toute la Prusse, le Brandebourg, la Pomeranie &c. abrège tous les incidens que la chicane fait faire naître pour prolonger la durée des procédures. Les instances multipliées sans nécessité sont réduites à trois, & Sa Maj. veut que tous les procès soient décidés dans le terme d'un an.

X. On va commencer incessamment à Berlin la construction de l'Eglise destinée à l'usage des Catholiques, & dont on a fait mention le mois passé. Elle sera grande & magnifique. Le Pere Mecenati, Carme, a déjà recueilli en Saxe & en Silesie de grandes sommes pour cet édifice. Le Roi voulant d'ailleurs reconnoître les services que ses troupes lui ont rendus dans les différentes expéditions où elles ont été employées, a résolu de faire aussi bâtir dans l'emplacement qui est devant la Porte d'Oranienbourg à Berlin, un superbe Hôtel des Invalides accompagné de deux Eglises, dont l'une servira pour l'Office divin de ceux de la Religion Catholique, & dont l'autre sera affectée à l'usage des Protestans. Le Roi y destine une somme de deux millions d'écus.

Le Prince de Schaffgotsch, Coadjuteur de l'Evêché de Breslau, a été nommé par le Roi Président du Tribunal des affaires Ecclésiastiques en Silesie.

XI. Saxe. Dresde. Le 9. Janvier le Duc de Richelieu & le Marquis des Effarts, Ambassadeurs

de France, signèrent le contract de mariage de la Princesse Marie - Josephine avec Mr. le Dauphin. Le Duc de Richelieu avoit eu le 7. à ce sujet une audience solennelle du Roi & de la Reine, qu'on auroit pû appeller plutôt une entrée publique par le grand nombre de Gentilshommes, de Pages & la Livrée qui s'y trouvoient, & par les carrosses des Ministres & des Seigneurs qui formoient le cortège. Une fête des plus brillantes fut donnée le soir par le même Seigneur. Le 10. à six heures du soir, le Prince Royal, muni de la procuration de Mr. le Dauphin, fit la cérémonie d'épouser Madame la Dauphine en son nom, & le Nonce du Pape bénit ce mariage. Pendant le *Te Deum* on fit deux décharges de douze pièces de canon, & une troisième de toute l'artillerie des remparts. A huit heures suivit le souper nuptial, puis la danse aux flambeaux, selon la coutume, & un grand Bal. Le 11. le Comte de Bruhl, premier Ministre, donna un grand festin aux Ministres étrangers. Le 12. le Roi & la Reine dînerent en public à une table de 51. couverts. Madame la Dauphine étoit assise entre Leurs Majestés, & le reste de la Compagnie, sans distinction, les places ayant été tirées au sort dès la veille. Un feu d'artifice que le Roi fit tirer le soir étoit un de ces spectacles qu'on pourroit dire qu'il n'appartient qu'à cette Cour de donner, par la perfection où cette partie du génie est portée en *Saxe*. Il représentoit la face d'un Jardin sur les bords de l'eau, offrant à la vûe deux pavillons qui terminoient cette face, avec un corps d'architecture en demie-cintre composé d'arcades feintes, dont la courtine donnoit la forme au jardin, avec un rocher qui en faisoit le fonds, en même tems qu'il faisoit celui

du

du spectacle. Les pavillons étoient placés sur une terrasse , à laquelle on montoit des bords de l'eau par trois escaliers , dont le plus grand étoit au centre , & les deux autres moins grands sur les côtés. Les différentes sortes de feux qui formoient ou éclairoient toutes les parties de cet édifice , auroient retracé l'idée du Palais ou des Jardains du Soleil , qui couronnoient la décoration , si l'on n'y avoit vû par tout les attributs de l'Hyménée. Pour couper court. La rivière sembloit changée en un grand parterre dont les fleurs & les buissons étoient differens feux qui en vomissoient d'autres d'une nouvelle espèce. Les feux de la terre & de l'air s'y joignoient , & pendant un assez long intervalle on ne vit sur le lit de la rivière que des voutes dorées & argentées , qui sembloient se fondre en des pluies de l'un & de l'autre métal. Et par-tout on voyoit un nouveau ciel d'étoiles , dont l'éclat approchoit de celui du jour. Tout étoit neuf ou du moins perfectionné dans ce superbe feu d'artifice.

Le 13. au matin le Duc de Richelieu eut ses audiences de congé , & le soir les Dames se rendirent en habits de Cour au Palais , pour faire leurs adieux à Madame la Dauphine. Leurs Majestés ont fait des présens dignes de leur générosité aux personnes de la suite du Duc de Richelieu. Ce Seigneur lui-même a reçu une épée à poignée d'or garnie de diamans , & un magnifique service de porcelaine. Le même jour la Dauphine , après les adieux , sortit de *Dresde* comme en triomphe par le nombre de postillons , de chasseurs , de Seigneurs & de Gardes à cheval , qui avec deux Régimens de Cavalerie précédoient le grand & superbe carrosse dans lequel la Princesse étoit seule. Elle traversa ainsi toutes les pla-

ces & les principales rues de la Ville, au milieu d'une double haye de soldats. Les carrosses de la Cour & ceux des Ministres la suivirent jusqu'à *Nendorff*. Elle y prit les habits de voyage, & s'étant mise dans sa voiture, elle partit au bruit d'une seconde salve de canon, dont la premiere s'étoit faite au moment qu'elle sortit de *Dresde*.

Le Marquis des *Issarts* continuë à résider en cette Ville.

La célébration du mariage de l'Electeur de *Baviere* avec la Princesse *Marie-Anne*, est différée jusqu'au mois de *Mai* prochain.

#### A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS BAS, depuis le mois dernier.*

I. **A**ngleterre. L'objet principal du plan que le Duc de *Cumberland* a arrêté à *La Haye* pour les prochaines opérations dans les *Pays-Bas*, étant que l'Armée des Hauts-Alliés puisse entrer la premiere en campagne, on s'est occupé à *Londres*, depuis le retour de ce Prince, à faire les dispositions propres à cette fin. Le Gouvernement a fait acheter en ce Royaume deux mille bœufs qu'on a salés, & qu'on transporte en *Hollande* pour la subsistance des troupes Angloises & de celles à la solde de la *Grande-Bretagne*, qui seront employées cette campagne. Les ordres sont aussi expédiés de tenir prêts les Bâtimens pour transporter en *Hollande* trois Bataillons des Gardes à pied, cinq Régimens d'Infanterie, le Régiment de Dragons du Duc de *Cumberland* & celui du Chevalier *Rich*, lesquels avec trois Régimens

gimens de Dragons Anglois & les fix d'Infanterie de la même Nation qui sont actuellement en *Hollande*, formeront le corps de quinze mille 195. hommes, destiné à agir dans les *Pays-Bas*, & qui doit faire partie des quarante mille hommes que la Grande-Bretagne s'engage d'y employer pendant la campagne. On y ajoutera quelques-uns des Régimens qui ont servi contre les côtes de Bretagne. Et comme il est nécessaire pour atteindre le but qu'on s'est proposé, que les troupes que l'Impératrice-Reine doit y faire marcher aussi, y soient rendues le plus promptement qu'il est possible, le Roi a fait requérir cette Souveraine de donner ses ordres, afin que le corps de 60. mille hommes qu'elle s'est obligée d'avoir cette année dans les *Pays-Bas*, soit rendu complet avant la fin du présent mois de Mars. On a pris pareillement les mesures convenables pour la formation des magasins de fourages destinés à la subsistance de la Cavalerie des troupes Alliées. Ainsi non-obstant des apparences de renouer à *Breda* les conférences sur l'ouvrage de la paix, on ne se ralentit en rien quant aux mesures de guerre; tout continuë au contraire à se préparer de la part de la Cour pour l'ouverture d'une vigoureuse campagne dans les *Pays-Bas*, & au départ du Duc de Cumberland pour s'y rendre. Ce Prince passera encore auparavant à *La Haye*, afin d'y donner ses soins pour que les dispositions dont on est convenu, soient promptement effectuées, & pour que l'Armée puisse être rassemblée avant le 15. du mois d'Avril prochain. Le soin de l'artillerie est aussi une des choses auxquelles on a apporté toute attention: l'on a nommé les différentes Compagnies de ce Corps qui sont destinées à passer la mer.

II. Des sommes font de nouveau accordées au Roi par la Chambre des Communes afin que Sa Maj. se trouve en état de remplir ses divers engagements, 433. mille 333. liv. sterl. font accordées pour satisfaire à ceux contractés avec l'Impératrice-Reine, suivant une convention conclüe le 23. Janvier dernier, pour l'entretien des 60. mille hommes que Sa Maj. Imp. aura dans les *Pays-Bas*; 300. mille liv. sterl. pour le Roi de Sardaigne, & 4000. mille liv. sterl. pour l'entretien des 18. mille hommes de troupes Hano-vriennes aux *Pays-Bas* pendant cette campagne, & 10. mille liv. sterl. pour le train de l'artillerie de ces troupes. Dès le 25. Janvier les Communes, outre les sommes dont nous avons fait mention le mois passé, avoient résolu d'accorder encore au Roi 196. mille 259. liv. sterl. pour les dépenses ordinaires de la marine pendant l'année courante, & 142. mille 762. liv. sterl. pour diverses dépenses particulières.

III. Deux jours après, savoir le 27. Janvier la Chambre des Communes prit la résolution remarquable « qu'il seroit porté un Bill pour » révoquer l'Acte d'interdiction rendu par ra- » port au commerce entre l'Angleterre & l'Es- » pagne. » Ainsi il est présentement question de faire une convention pour regler le commerce entre les deux Nations jusqu'à la conclusion de la paix. En attendant les prises en mer se continuent; & si les Armateurs François & Espagnols en font de fréquentes, elles ne sont pour l'ordinaire que de ces prises communes. Les Vaisseaux du Roi en font de leur côté de tems en tems de plus considérables. Le Vaisseau l'*Alloïette*, entre autres, a conduit le 24. Janvier dans le Port de *Plymouth*, un Vaisseau François nommé le *Fort de Nantes*, dont il s'étoit emparé le

5. du même mois à la hauteur de l'Isle de *Madere*. Il y avoit sur cette prise 32. pièces de canon, & 200. hommes d'équipage, avec 105. caisses d'argent, & une grande quantité de cochenille, d'indigo, de vanille, de tabac & de sucre. Cette capture est de près d'un demi million de livres sterlings. Le Vaisseau l'*Alloüette* qui l'a faite, étoit accompagné du *Gloucester*. Deux autres Vaisseaux de guerre Anglois ont fait aussi échouer auprès de *Porto-Rico* un riche Vaisseau Espagnol.

IV. L'Amiral Anson croise avec une partie de la Flotte qu'il a sous ses ordres, sur les Gallions qui sont attendus de retour en Europe. Mais la croisiere seroit inutile, si, comme on l'assure, les Gallions ont reçu ordre de la Cour de *Madrid* de demeurer aux Indes jusqu'à un accommodement conclu avec la Couronne d'Espagne.

On apprend d'*Antigua* que deux Armateurs de *St. Christophe*, savoir, le *Fitz-Roi* & le *Knowles* se sont emparés de l'Isle de *St. Barthelemi* éloignée d'environ dix miles de celle de *St. Christophe*, & qu'ils y ont pris 300. Negres. Il y a dans l'Isle de *St. Barthelemi* un Port dont les ennemis ont sçu troubler la navigation dans ces mers.

V. La tranquillité est présentement renduë entièrement à l'*Ecosse*. On n'en apprend rien, si ce n'est que des partis de vagabonds font encore des courses de tems en tems dans le plat-pays, mais sans s'y arrêter, pour n'avoir avec eux nulle défense. Les exécutions, suites du soulèvement de ce Royaume, paroissent aussi finies. On n'en a du moins aucune à rapporter ce mois-ci. Le fameux Lord Lovat a encore du tems pour s'y préparer. Il a délivré au jour marqué sa réponse par écrit aux chefs d'accusation portés à sa charge.

Ses défenses sont fortes & exposées d'une façon singulière. Il y fait une protestation de la pureté de ses sentimens, & de son zèle pour la Maison Royale, déclarant « qu'on lui fait le plus grand »  
 » de tous les torts de croire qu'il ait jamais man-  
 » qué au zèle & à l'attachement dont il est rem-  
 » pli pour le Roi & son Gouvernement : Qu'il  
 » ose même assurer que personne n'a des senti-  
 » mens plus épurés que lui sur cet article : Qu'à  
 » l'égard de sa conduite en *Ecosse*, il ne croit  
 » pas qu'elle puisse donner de prise sur lui ; &  
 » que s'il s'est vû obligé d'user de certains mé-  
 » nagemens extérieurs envers les rebelles, il ne  
 » l'a fait que pour garantir ses terres & ses biens  
 » du danger qu'ils couroient d'être pillés &c. »

Le Lord Lovat se représente ensuite comme l'homme du monde dont la conduite doit paroître la moins blâmable & la moins suspecte ; de manière que suivant ce qu'il dit, il y a des choses dont on devroit lui savoir gré. Mais la Chambre des Communes pensant bien différemment, fait constater par la vérification des chefs d'accusation, qu'il est réellement coupable du crime de haute trahison, & que cette Chambre est prête à produire les preuves qu'elle a contre lui.

#### H O L L A N D E.

I. IL a été arrêté dans l'assemblée des Etats Généraux, que le Prince de Waldeck continuera d'avoir, pendant cette campagne, le commandement des troupes des Provinces Unies, lesquelles feront partie de l'Armée des Hauts-Alliés. Il n'y a pas non plus jusqu'ici de changemens quant aux Officiers Généraux qui seront aux ordres du Prince de Waldeck. Il paroît qu'il en sera

fera de même de ceux des troupes Impériales-Autrichiennes commandées par le Maréchal de Bathiani, aussi-bien que des Hessoises & Hano-vriennes qui demeurent à la solde de la Grande-Bretagne. Le Duc de Cumberland qui a le commandement en chef de la grande Armée que vont former toutes ces troupes dans les *Pays Bas*, est revenu le 15. Fevrier à *La Haye*, où il regie avec les Seigneurs du Gouvernement les dernières dispositions pour faire agir cette Armée suivant les plans dressés & approuvés à *Vienne* & à *Londres*. Les fonds nécessaires à cet effet sont tous trouvés pour toute la campagne suivant la proportion de forces que chaque Puissance fournit, & les magasins s'établissent sur la *Meuse*: il y en a à *Bois-le-Duc*, à *Berg-Op-Zom*, & dans les autres Villes de ces quartiers-là, & l'on y a construit nombre de fours.

Le total de l'Infanterie de la République pour l'Armée-Alliée, y compris six Bataillons Bava-rois & six de Suisses, est de trente six Bataillons, faisant 30178. hommes; & la Cavalerie, les Dra-gons, les Hussars, les Compagnies Franches, & l'Artillerie font 9870. hommes, dans le nombre desquels sont cinq Escadrons de Saxe-Gotha. Ainsi le corps auxiliaire des Etats-Généraux, sera ensemble de 40048. hommes de très belles trou-pes. En voici l'état.

DRAGONS		Escadrons.
Gardes du Corps	- - -	5
Schlippenbach	- - -	5
Saxe-Gotha	- - -	5
A 162. chevaux	- - -	2430
CAVALERIE		Escadrons.
Gardes	- - -	3
Hesse-Philipsthal	- - -	3
		Birckenfeld

CAVALERIE		Escadrons.
Birckenfeld	- - - -	2
Hopp	- - - -	2
Schack	- - - -	2
Ginckel	- - - -	2
Orange-Frise	- - - -	2
Lintelo	- - - -	2
Bings	- - - -	2
Schaegen Over-Yffel	- - - -	2
Comte Maurice	- - - -	1
Rechteren Zeelande	- - - -	1
Carabiniers	- - - -	1
<b>A 186 chevaux</b>		<b>5390</b>
Huffars	- - - -	4. 800
INFANTERIE		Bataillons.
Bavarois	- - - -	6
Gardes	- - - -	1
Collyaer	- - - -	2
Stuart	- - - -	2
Majoli	- - - -	2
Hirzell	- - - -	3
Orange-Gueldres	- - - -	1
Confl. de Rebecque	- - - -	1
Planta	- - - -	1
Sturler	- - - -	1
Orange-Frise	- - - -	2
Waldeck	- - - -	2
Saxe-Gotha	- - - -	2
La Lippe	- - - -	1
Burmania	- - - -	1
De Braun	- - - -	1
Reede	- - - -	1
Gadelliere	- - - -	1
Croye	- - - -	1
Lewen	- - - -	1

Ek Van

INFANTERIE	Bataillons.
Ek Van Pantaleon	I
Villattes	I
Brakel	I
Bataillons 36.	
6 Bataillons à 783. hommes	4698
1 Gardes	900
6 Suisses à 800	4800
23 Nationaux à 860	19780

III. Non-obstant les mesures de guerre les plus vigoureuses qui se présentent pour la continuer, les Puissances qui y sont engagées ne laissent pas d'écouter la voix de paix qui se fait entendre de tous les peuples, pour leur être si nécessaire. Le Congrès de *Breda* n'est pas rompu, quoiqu'il n'y ait pour le présent aucun des Ministres qui y ont assisté. Ils doivent s'y retrouver incessamment. Mrs. de *Wassenaer* & de *Gilles* qui en sont venus à *La Haye*, font état d'y retourner aussi-tôt que Mr. du *Theil*, Ministre nommé par le Roi de France à la place du Marquis de *Puyfieux*, y sera rendu. Ils se tiennent depuis leur retour de *Breda*, à *La Haye*, où Mr. de *Macanas* est arrivé de *Paris* en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi d'Espagne au même Congrès. Le Comte de *Sandwic* qui y est aussi Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, témoigna d'abord après l'arrivée de Mr. de *Macanas*, qu'il seroit bien aise de trouver l'occasion de s'entretenir avec lui. Comme leur entrevûë ne pouvoit se faire chez le Marquis del *Puerto*, Ambassadeur d'Espagne où est logé Mr. de *Macanas*, elle s'est faite le 6. Fevrier au soit chez le Comte de *Finochetti*, Envoyé Extraordinaire du Roi des deux *Siciles*. Ils y eurent ensemble une conférence qui

dura près de deux heures. Et depuis cette première entrevûe ces deux Ministres en ont eu encore diverses autres chez Mr. de Finochetti. Mr. de Macanas est muni de Pleins-pouvoirs fort amples, & qui le dispensent de dépêcher des Couriers pour demander l'approbation de sa Cour, sur les points dont il pourroit convenir avec Milord Sandwich. Ce qui fait grandement espérer, ainsi qu'on l'a déjà dit, qu'à l'arrivée du nouveau Ministre de France, à *Breda*, on pourra dans peu de conférences établir quelque chose de solide, pour l'heureux ouvrage du rétablissement de la paix générale. En attendant qu'il se conclût quelque chose quant à ce grand objet, le Comte de Harrach, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine, continuë à *La Haye* son séjour, qu'il orne par l'opulence avec laquelle il soutient sa dignité, & par les manières très-gracieuses que l'on reçoit chez lui, & chez la Comtesse son épouse.

IV. Le Roi de Prusse a renouvelé des assurances qu'il avoit déjà données aux Etats d'*Oost-Frise*, & qui ont causé beaucoup de joye dans tout le Pays : Elles sont que Sa Maj. Prussienne leur promet de ne point envoyer des troupes en quartiers d'hiver dans cette Principauté, & de n'y permettre aucunes levées d'hommes, ni de recrûs forcées ; en sorte que tous les voyageurs, les passagers, les négocians, les marchands, les ouvriers & les manœuvres, peuvent aller & venir en toute sûreté dans l'*Oost-Frise*, & y rester autant que leurs affaires le demanderont.

P A Y S - B A S.

I. **L**es troupes de l'Impératrice-Reine attendent dans les lieux de leurs cantonnemens & leurs quartiers d'hiver, celles qu'on leur destine, pour les porter au nombre désigné de soixante-mille

mille hommes & au-delà. Elles font néanmoins les premières dispositions d'entrer en campagne, leur artillerie qui étoit à *Sittars*, ayant déjà été transportée à *Ruremonde*, pour être à portée de les joindre aussi-tôt qu'elles entreront en campagne. Le Maréchal de Bathiani donne d'*Aix-la-Chapelle*, où il se tient avec l'Administration Impériale, les ordres convenables aux circonstances de l'ouverture prochaine de cette campagne, qui paroît fixée au mois prochain.

II. Comme la dernière campagne a mis l'Evêché de *Liège* dans une situation que l'Evêque & Prince cherche apparemment à prévenir cette année, Son Altesse Sérénissime a jugé à propos d'avoir là-dessus une entrevûe avec l'Electeur de Cologne son frere : Elle s'est renduë en conséquence auprès de ce Prince, accompagnée du Comte de Horion, Grand Maître de sa Maison, ainsi que du Comte de Valvaraiso & du Comte d'Eynate; elle ne s'est arrêtée que peu de jours auprès de Son Alt. Elect. de Cologne.

III. *Bruxelles*. Les troupes Françoises jusqu'ici assez tranquilles dans les Villes où elles sont en garnison, cherchent à s'y maintenir, en mettant tout en œuvre à cet effet. De grands convois de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche entrent continuellement dans *Namur*, dans *Anvers*, & dans les autres Places & postes qui sont jugés propres à devoir résister aux forces de l'Armée Alliée, dont les opérations débutteront vraisemblablement par quelque attaque considérable. Le Maréchal de Saxe est attendu dans le cours du présent mois à *Bruxelles*. Le Duc de Bourville continuë d'y commander en attendant, & à s'occuper beaucoup à disposer toutes choses pour la campagne. Il a fait

fait effectuer la levée des Milices en *Flandres*, en *Hainaut* & dans le Comté de *Namur*. Mais celle à faire dans le *Brabant*, & qui a été également ordonnée, rencontre de l'obstacle, en ce qu'elle donne beaucoup de peine aux Etats du Pays, ainsi qu'aux Bourguemâtres & Echevins des Villes. Le Duc de Bouteville a fait aussi publier une Ordonnance par laquelle il est défendu à tous les habitans du Pays dont les François se sont emparés, de sortir du lieu de leur demeure, avec leurs chevaux & chariots, pour aller à l'Armée des Alliés, à peine de confiscation envers les contrevenans, & de punition corporelle. Il parut aussi au mois de Janvier une Ordonnance de Mr. de Sechelles, Intendant de l'Armée Française, par laquelle il est enjoint aux Administrateurs, Intendans & Fermiers des Seigneurs & Officiers actuellement au service de l'Impératrice-Reine & des personnes qui depuis la prise de *Bruxelles* ont suivi le parti de cette Souveraine, où se trouvent dans des entreprises de quelque nature que ce soit pour son service, de délivrer, dans l'espace de quinze jours un état des biens, rentes & autres effets dont ils ont le soin & la direction, à peine contre ceux qui négligeront de s'y conformer, de payer une amende de 500 florins.

Tout ce qui est d'ailleurs exigé des habitans nouvellement soumis à la France, est exorbitant.

Les François font équiper à *Ostende* de nouveaux Armateurs pour aller en mer; ils font la même chose à *Dunkerque* & à *Calais*.

Les nouvelles qu'ils reçoivent de *Provence*, portent toutes, que le Maréchal de Belleisle a commencé de se porter avec son Armée sur la  
source

Source de la *Saïgne*, & que le siège d'*Antibes* est entièrement levé : Que ces nouvelles augmentent les apparences d'une paix prochaine d'autant plus que Mr. du Theil en a reçu ses dernières instructions; qu'il est parti ensuite, & se trouve déjà à *Anvers*, pour de là passer à *Breda* dès qu'il aura reçu avis de l'arrivée des autres Plénipotentiaires dans le même endroit.

On a fait à *Namur* & dans toutes les autres Places de ce Pays soumises au Roi de France, de grandes réjouissances à l'occasion du mariage du Dauphin, qui est consommé.

#### ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au  
NORD, depuis le mois dernier.*

I. *Suede*. Il a été arrêté sur la fin du mois de Janvier dans les Colléges de la Diette de ce Royaume, que l'assemblée des Etats seroit continuée encore deux mois, savoir, jusqu'au commencement du présent mois de Mars, pour avoir le tems de régler toutes les affaires importantes qui ont fait le sujet de leurs délibérations. Les plaintes du Baron de Korff, Ministre du Ruffie, que nous avons dit le mois passé tomber sur le Comte de Tessin, Sénateur du Royaume, ont occupé la Diette. Mais elles paroissent avoir été faites sans fondement. Quoiqu'il en soit, ce Seigneur, sur des imputations répandues sur son sujet dans le public, a cru de son honneur & nécessaire pour la justification de son innocence, de demander au Roi la permission de s'absenter du Sénat & de l'exercice de tous ses emplois, jusqu'à ce que sa conduite pût être examinée dans toute la rigueur, par le Committé secret

& par la Députation secrète chargés par les constitutions du Royaume de parcourir les Protocoles du Sénat. Mais sur les instances du même Comitté & de la même Députation, le Roi a ordonné au Comte de Tessin de reprendre séance au Sénat, & de continuer comme ci devant les diverses fonctions qui lui sont confiées. Et l'on n'a pû voir qu'avec surprise des nouvelles qui ont été publiées là-dessus, sans aucun fondement en diverses feuilles périodiques. Le Comte de Tessin jouit ainsi de la satisfaction de se voir au-dessus de tout ce qui auroit pû ternir sa réputation ou donner atteinte à la probité de son caractère. Aussi un des principaux soins qui occupoient la Diète sur la fin de Janvier, étoit de convaincre la Cour de Russie, que le Gouvernement de ce Royaume en général, & tous ceux qui le composent en particulier, ne cessent de regarder l'amitié & l'alliance de Sa Maj. Imp. Czarienne comme un des plus salutaires objets que la *Suede* puisse envisager; que quiconque voudroit suggérer, ou oseroit insinuer la moindre idée contraire, seroit regardé comme un sujet perversi & mal intentionné; & que par conséquent les Etats du Royaume se persuadent que cette auguste Princesse rendra toujours justice aux sentimens du Sénat & du reste des Etats du Royaume, sans que des insinuations opposées puissent produire le moindre effet sur ses dispositions favorables envers la Nation Suedoise.

Avant ce, le Comte de Tessin avoit remis aux Etats, un Mémoire dans lequel il protestoit  
 » qu'on lui faisoit la plus haute injustice, en  
 » l'accusant d'avoir eu des sentimens contraires  
 » au maintien de la bonne intelligence entre la  
 » Suede & l'Empire de Russie: Qu'au contraire  
 » il

20 il avoit toujours regardé l'affermissement de  
 20 cette bonne intelligence comme un objet des  
 20 plus importans & des plus désirables : Que si  
 20 dans l'examen de sa conduite , on trouvoit la  
 20 moindre chose qui démentir de pareils princi-  
 20 pes , il étoit prêt de subir telle condamnation  
 20 que les Etats du Royaume voudroient lui im-  
 20 poser : Mais qu'il ne craignoit point cet exa-  
 20 men , quelque rigoureux qu'il pût être , parce  
 20 qu'il avoit constamment fait profession du plus  
 20 profond respect & de la plus sincère vénéra-  
 20 tion pour Sa Maj. Imp. de toutes les Russies ;  
 20 & qu'il n'avoit jamais cessé de considérer son  
 20 alliance comme le plus grand avantage dont  
 20 la Suede pût s'assurer la conservation. »

Le Prince Royal avoit d'ailleurs écrit plusieurs  
 Lettres à l'Impératrice de Russie pour représen-  
 ter à cette Princesse combien il étoit à craindre  
 qu'on n'eût cherché à lui exposer , à l'égard du  
 Comte de Tessin , les choses dans un faux jour ,  
 en donnant des interprétations sinistres aux  
 actions les plus innocentes. L'affaire suscitée au  
 Comte de Tessin a été terminée , après tous ces  
 exposés , d'une manière qui paroît avoir con-  
 tenté la Cour de *Petersbourg*.

II. Sa Majesté Suedoise a disposé le 4. Janvier  
 de six places vacantes dans le Sénat , y ayant nom-  
 mé le Baron de Taube , Intendant de la Province  
 de *Bleckinge* ; le Baron de Stiernstedt , Intendant  
 du district de *Kymenogorodt en Finlande* ; le Ba-  
 ron de Hopken , Maréchal de la Cour & Secre-  
 taire du département des affaires étrangères ; le  
 Colonel de Palmstierna , Lieutenant des Trabans  
 de la Garde du Roi , & ci-devant son Ministre à la  
 Cour de Danne marc ; le Général-Major de  
*Wrede* . & le Comte d'Ëckebaldt ci-devant

Envoyé Extraordinaire à la Cour de France.

III. Le Baron de Roth ayant succédé au Comte de Finckenstein en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse à la Cour de *Stockholm*, il voit très-souvent les principaux Sénateurs & les Secrétaires d'Etat; d'où l'on débite que ce Ministre est chargé de commissions importantes.

R U S S I E.

I. **S**UR une demande en forme faite par le Secrétaire de Légation du Roi de Prusse, que l'Impératrice de Russie renouvelât la garantie du Traité de *Breslau*, il lui a été remis une réponse portant « Que comme ce Secrétaire n'a fait mention que du renouvellement simple de ce Traité, & qu'il n'y a rien été spécifié par rapport au Traité de *Dresde*, l'Impératrice en inféroit que S. M. Prussienne n'insistoit point sur ce dernier article, quoique le Baron de *Mardfeldt*, son précédent Ministre, eut appuyé là-dessus diverses fois; & qu'au surplus Sa Maj. Imp. ayant la satisfaction d'être alliée déjà par divers Traités avec Sa Maj. Prussienne, il lui paroïsoit inutile d'accumuler les engagements qui subsistent entre les deux Cours, puisqu'il seroit à craindre que ce ne fût une occasion de faire naître des difficultés & de la confusion, qu'elle tâcheroit de prévenir autant qu'il seroit en son pouvoir. » D'une telle réponse, le Ministre Prussien n'a pas cru devoir faire de nouvelles représentations pour obtenir ce qu'il avoit demandé.

II. Les affaires de *Suede*, & sur-tout ce qui a été porté contre le Comte de *Tessin*, a paru occuper un tems la Cour de *Petersbourg*, qui n'a cessé cependant d'être attentive à engager Sa Majesté Suedoise d'écarter tout ce qui auroit pû altérer

la bonne intelligence entre-elle & l'Empire de *Russie*; ce qui est, par la maniere dont on a convaincu de fausseté les imputations faites au Comte de Tessin.

III. Suivant un état qu'on a accoutumé de dresser tous les ans du nombre de troupes qui se trouvent dans l'étendue de la *Russie*, il paroît qu'elles montent cette année à 230. mille hommes, tant d'Infanterie que de Cavalerie, y compris les troupes irrégulieres, que l'on peut augmenter, en cas de besoin, jusqu'à 40. mille hommes. Comme l'Impératrice avoit résolu de faire une nouvelle répartition de partie de ces troupes, elle a fait venir de *Riga* le Général Lacy, pour concourir à l'indiquer; & après plusieurs conférences tenuës chez ce Général, & auxquelles ont assisté tous les membres du Conseil de guerre, il a été ordonné à quatorze Bataillons & à deux Régimens de Cavalerie de se tenir prêts à marcher au premier avis, pour se rendre sur la frontiere de *Finlande*. Une partie de ces troupes est destinée pour échanger ou augmenter la garnison de *Wybourg*.

IV. On doit régler actuellement les points d'accession du Roi de la Grande-Bretagne au dernier Traité d'alliance défensive entre cette Cour & celle de Vienne; le Lord Hindford, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, a été en conférence là-dessus avec le Comte de Bestuchef Rumin, Grand Chancelier, avec lequel on est convenu de la plûpart de ces points. Et le même Ministre Britannique s'employe forttement pour faire régler aussi à l'avantage des Négocians Anglois, une permission qu'ils demandent de pouvoir faire comme ci-devant leur commerce avec le Royaume de *Perse*, par le moyen des caravan-

nes Russiennes. Sur les représentations de ces Négocians, l'Impératrice a déclaré « Que son  
 » intention n'étoit point de priver absolument  
 » la Nation Angloise de la liberté qu'elle avoit  
 » eue, depuis plusieurs années, de faire son  
 » commerce avec le Royaume de *Perse*, direc-  
 » tement par la *Russie*; mais qu'elle avoit été  
 » informée de certains abus qui s'étoient intro-  
 » duits à cet égard, & qui caufoient un préju-  
 » dice notable au commerce des Sujets de cet  
 » Empire : Qu'un objet de cette nature lui avoit  
 » paru trop important pour ne pas mériter son  
 » attention : Et qu'elle ne se propoisoit autre  
 » chose que de remédier à ces abus, & d'établir  
 » pour le reste des règles fixes auxquelles les  
 » Négocians Anglois devoient se conformer  
 » pour leur commerce par les Etats de *Russie*. »

V. La Cour vient de recevoir l'agréable nouvelle qu'après que la Dignité Impériale dans la personne de l'Impératrice eut été reconnuë tant par l'Empereur des Romains que par le Collège des Electeurs, cet exemple avoit été suivi pareillement par les autres Collèges de l'Empire. Mr. Scheerer, Capitaine en second des Gardes à cheval, a été le porteur de cette nouvelle, qui a fait beaucoup de plaisir à toute la Cour. Il a été dépêché de *Ratisbonne* à l'Impératrice, comme Courier extraordinaire, par le Comte de Keyserling, son Ministre auprès de la Diète de l'Empire Romain.

VI. *Dannemarc*. Sa Majesté Danoise a fait défendre dans tous les Ports de *Norvege*, d'y permettre que les Vaisseaux pris sur les Anglois soient convertis en Armateurs, pour être employés par les Capitaines François à faire de nouvelles courses. C'est là tout ce qu'on a à rapporter

rapporter de ce Royaume. Et l'on n'a de la Pologne à dire, que tout ce qu'on en apprend se réduit au récit de réjouissances publiques & autres démonstrations de joye qui y éclatent de toutes parts, à l'occasion du mariage de la Princesse Marie-Josephine de Saxe avec Mr. le Dauphin.

## ARTICLE VII.

*Qui contient les Morts des Personnes illustres, depuis deux mois.*

**M**orts. Le Comte Charles de Gyllenbourg, Sénateur, Président de la Chancellerie du Royaume de Suede, & en cette qualité chargé des affaires étrangères, mourut à *Stockholm* le 20. du mois de Décembre dernier âgé de 65. ans, & après une longue maladie. Il avoit été employé en diverses Commissions importantes, & entre-autres à la Cour de la Grande-Bretagne, où il fut revêtu de la qualité d'Envoyé Extraordinaire sous le règne du Roi George I. Le feu Comte de Gyllenbourg avoit de grands talens pour la politique, avec une parfaite connoissance des intérêts des Princes de l'Europe, & entre-autres de ceux de la Suede. Ces talens firent prendre, il y a sept ans, la résolution à la Cour de *Stockholm* de le remettre à la tête des affaires, d'où il s'étoit retiré plusieurs années auparavant. Le Comte de Gyllenbourg, à l'exemple de tous les grands Ministres & des génies supérieurs, a toujours méprisé les cabales qui se sont formées contre lui, satisfait de pouvoir, s'il en avoit été requis, justifier sa conduite aux yeux de toute la Nation, & lui faire connoître que la gloire & l'intérêt de la Suede avoient

avoient été en tout tems la règle & le but de toutes ses démarches, sans avoir pû être responsable des événemens dont la conduite n'avoit pas été bien dirigée. Ce qui justifie d'ailleurs que ce Seigneur ne s'est sacrifié au bien de l'Etat que par grandeur d'ame, c'est que malgré les hauts Emplois dont il étoit revêtu, il ne laisse ni trésors, ni presque de succession. La Présidence de la Chancellerie vacante par sa mort est revenuë au Comte Tessin, qui en étoit Vice-Président. Celui-ci a fait difficulté de l'accepter, ayant voulu se démettre de ses Charges, pour les raisons qu'on a raportées : mais à la fin il s'est vû comme contraint de n'y plus donner le refus.

Guy Mathurin, Prince de Justiniani, qui s'étoit consacré à l'état Ecclésiastique, & qui étoit Prêtre Licentié en Droit Canonique, mourut à *Paris* le 27. du même mois de Décembre, d'une inflammation dans les intestins, & dans la trentième année de son âge. Il étoit frere unique du Prince Justiniani, seul rejetton de cette illustre branche, issuë des anciens Souverains de l'Isle de *Chio* dans l'Archipel.

La Princesse de la Tour Taxis, qui étoit à *Elwangen*, y est morte le 7. Janvier.

Le 8. la mort enleva à *Vienne* le Comte Sigifmond Rodolphe de Sintzendorff, Grand Maître de la Maison de l'Impératrice-Reine, Grand d'Espagne de la première classe, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or &c. Ce Seigneur étoit âgé de 78. ans.

Le Comtesse de Wielopolska, Epouse du Grand Ecuyer de la Couronne de Pologne, est morte dans le même mois à *Cracovie*.

Le Baron de Koxhull Lieutenant-Général des troupes

troupes de Sa Maj. Suedoïse, Gouverneur du district de *Cronembourg*, est mort en *Finlande*.

Le Général-Major *Uxhul*, au même service, a payé le même tribut à *Abo*, dont il étoit Gouverneur.

Le 13. est mort à *Paris*, dans la 41. année de son âge, Mr. *Louïs - Henri de Saulx - Tavanés*, Marquis de *Mirebelle*, Lieutenant-Général des troupes de *Baviere*, ci devant Commandant des Grenadiers à cheval du feu Empereur *Charles VII.* & l'un des *Chambellans* de Sa Maj. Imp.

*Angellem - Joseph*, Marquis de *Voluire*, Brigadier des Armées de Sa Maj. Très-Christienne, & Mestre-de Camp, Lieutenant du Régiment *Dauphin*, Cavalerie, est mort dans un Village de la *Haute-Alsace*, le 24. en revenant de *Berlin*, où il étoit allé exécuter une commission auprès du Roi de *Prusse*. Il n'étoit que dans la 29. année de son âge.

Le 6. Fevrier mourut à *Londres* Mr. *Pattée Byng*, Lord-Vicomte de *Torrington*, Baron *Byng* de *Southill*, Capitaine des Gardes à pied de S. M. Britannique, & Membre de son Conseil Privé.

Messire *Jorôme Phelypeaux*, Comte de *Pontchartrain*, Commandeur des Ordres du Roi de France, & ci-devant Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, mourut à *Paris* le 8. âgé de 73. ans.

Le Sr. *Dafon du Vigier* qui a été Capitaine des Gardes du feu Marechal d'Albret, au service de France, est mort à *Lourdes*, dans le Diocèse de *Tarbes* le 13. du mois de Janvier, à l'âge de 118. ans. Il s'étoit remarié à cent ans; & ce qu'on marque encore de singulier de cet homme, c'est qu'il alloit à la chasse quinze jours avant sa mort.

## Suite de l'Article de Provence.

L'Armée Impériale-Autrichienne & Piémontoise est de retour dans le Comté de Nice depuis le 3. de Février. Elle a abandonné la *Provence*, après avoir converti en blocus, & ensuite levé entièrement le siège de la Ville d'*Antibes*. Les difficultés qui ont empêché que cette Armée ne se soit emparée d'un Port dans la Provence, où les troupes auroient bientôt manqué de subsistance, à cause de la nécessité de les recevoir par mer, & des retardemens qu'on essuyoit pour peu qu'elle fut orageuse; ces considérations jointes aux ordres de l'Impératrice-Reine, contenus dans un Rescrit de cette Souveraine, ont déterminé le Général Broune, de l'avis de tous les autres Généraux, tant Impériaux que Piémontois, à ramener l'Armée sur la gauche du *Var*. Tous les postes qu'elle occupoit sur la droite ayant été retirés le 2. Février, ce fut le lendemain à la pointe du jour, que les troupes repassèrent le *Var*, sur quatre ponts qu'elles y avoient, & où l'artillerie, les bagages & les munitions avoient déjà repassé les jours précédens. La retraite s'est faite en bon ordre, & a été couverte par le Général de Roth, dont l'arrière-garde a écartouché quelque tems avec les François. La rivière étoit fort enflée quand on la repassa, & peu s'en fallut qu'un des Ponts établi à *St. Laurent* ne se rompit dans le tems que les Grenadiers passaient dessus. Quelques Croates & Esclavons mirent de la confusion dans la dernière colonne, & il y en eut une vingtaine de noyés, qui entraînent avec eux quelques Vivandiers & dix Fantassins qui furent emportés par la rapidité du torrent. L'Armée est retournée camper sur les

hauteurs vis-à-vis de *St. Laurent*, après avoir été précisément deux mois & deux jours en *Provence*, où elle entra le 31. Novembre: & où elle auroit mieux rempli l'objet pour lequel elle y étoit entrée, sans la révolution de *Genes*, qui en la privant de l'artillerie, des vivres & des renforts sur lesquels elle avoit compté, a procuré à celle de France le tems & l'occasion d'attendre tous les siens.

Voici ce qui est mandé des opérations de cette dernière contre les Impériaux & Piémontois, lors de leur retraite de la *Provence*. C'est une relation abrégée que les nouvelles publiques nous donnent, & qu'on dit venir du camp du Maréchal de Belleisle.

« L'Armée continuant le 27. Janvier à mar-  
 » cher par échellons vers la *Saigone*, employa les  
 » trois jours suivans à s'y porter, en poussant les  
 » ennemis au-delà de cette rivière. Les Espagnols  
 » leur firent en cette occasion 27. prisonniers.  
 » Un corps de François commandés par Mr. Dar-  
 » naud, ayant pris poste le 30. sur la hauteur  
 » de *Tournon*, & Mr. de Mirepoix avec un autre  
 » corps sur la *Napoule*, le Maréchal de Belleisle  
 » séjourna le 31. pour donner le tems aux co-  
 » lonnes de la gauche & aux détachemens qui  
 » faisoient le tour des grandes montagnes, d'ar-  
 » river au point de réunion qu'il avoit déterminé,  
 » pour faire une attaque par six endroits à la  
 » fois le premier Fevrier à la pointe du jour.  
 » Mais les ennemis ayant retiré tous leurs postes,  
 » & leurs retranchemens pendant la nuit, l'Ar-  
 » mée entiere passa la *Saigone* le même jour, &  
 » toutes les colonnes arriverent par differens che-  
 » mins reconnus à travers les hautes montagnes,  
 » presque à la même heure à *Grasse*, que l'Ar-  
 » mée

» mée du Comte de Broune n'avoit évacué quë  
 » la nuit. L'on y fit quelques prisonniers. Mr.  
 » de Mirepoix arriva aussi à la même heure sous  
 » *Antibes*, où il fit entrer un détachement.

» Le 2. Mr. le Marechal poussa en avant de  
 » gros détachemens sur le *Loup*; & comme le  
 » Général Broune avoit rassemblé son Armée sur  
 » *Cagnes*, on fit de nouvelles dispositions pour  
 » l'aller combattre. Pour cet effet un corps  
 » commandé par Mr. de Maulevrier marcha sur  
 » *St. Jeannet*; les Espagnols envoyerent un gros  
 » détachement sur *Vence*, & le Chevalier de Bel-  
 » leisle fut détaché avec dix mille hommes, com-  
 » posés de tous les Grenadiers de l'Armée, les  
 » Volontaires Royaux & cinq Escadrons Espa-  
 » gnols, pour se porter à *Villeneuve* & à *St. Paul*,  
 » où il fit toutes dispositions pour attaquer ces  
 » postes, le 3. à la pointe du jour, devant être  
 » soutenu par toute l'Armée qui se mit en mar-  
 » che à la même heure sans équipages. Mr. de  
 » Mirepoix venoit s'y joindre au *Biot*, & le  
 » Marquis de la Mina devoit attaquer par *Vence*.  
 » Toutes nos forces se seroient réunies sur *Ca-*  
 » *gnes* où étoit Mr. de Broune; mais le Cheva-  
 » lier de Belleisle s'étant apperçu dans la nuit,  
 » que ce Général faisoit évacuer le Château de  
 » *Villeneuve*, il y fit passer une partie de ses trou-  
 » pes, tâchant de joindre son arriere garde à *St.*  
 » *Laurent* qui étoit tenuë en force; mais la chose  
 » ne parut pas bien praticable au Chevalier. Il se  
 » contenta ainsi de ne pas pousser plus loin qu'à  
 » un point établi sur le grand bras du *Var*,  
 » parce qu'à l'autre côté est une Isle que les Im-  
 » périaux & Piémontois avoient eu la précau-  
 » tion de bien garnir d'artillerie. Depuis lors  
 » le Maréchal de Belleisle a mis ses troupes en

des quartiers d'hiver, & il doit se rendre à la Cour avant que de se porter à d'autres opérations.

---

*Ajoute pour l'Article d'Hollande.*

Comme Mr. du Theil que le Roi de France a nommé son Plénipotentiaire à *Breda*, est arrivé à *Anvers*, on est tellement dans la persuasion à *La Haye* que l'ouverture des conférences de paix pourra se faire incessamment, que le Comte Ferdinand de Harrach, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine, a reçu des instructions très-favorables sur ce sujet, par le dernier Courier qui lui est venu de *Vienne*, & qui a continué sa route pour *Londres*; que d'ailleurs ce Seigneur, ainsi que le Comte de Sandwich, Mr. de Macanas & le Comte de Wassenaer, n'attendoient alors pour se rendre à *Breda*, que d'être informés que Mr. du Theil y fût. On n'a pas hésité sur ces bonnes apparences, d'insérer dans les nouvelles publiques de ce Pays ce qui suit.

« Dès que les articles préliminaires seront réglés (ce que l'on prévoit qui pourra se faire en quatre ou cinq conférences) on indiquera le lieu de la tenuë du Congrès général. Car on convient qu'il en faut absolument un, parce que la tranquillité de l'Europe ne sauroit être rétablie solidement, qu'au moyen d'un Traité général sur le pied de celui de *Munster*, & où les intérêts de toutes les Parties contendantes soient également consultés, leurs prétentions réglées définitivement, & des sûretés suffisantes accordées de part & d'autre pour l'exécution des choses dont on conviendra. Le Traité d'*Utrecht* n'a répondu qu'imparfaitement

» ment aux vûes des Négociateurs qui le con-  
 » clurent dans l'année 1713. en ce qu'il y étoit  
 » resté plusieurs choses indéçises, & qui ont été  
 » la source des broiilleries arrivées depuis.  
 » Ainsi l'on considère qu'il seroit assez naturel  
 » de consolider l'ouvrage de la paix dans le  
 » même endroit où les premiers fondemens en  
 » ont été posés, & où l'on mettroit la dernière  
 » main à ce qui manqua alors pour la perfec-  
 » tion de cet ouvrage. Les différends entre les  
 » Anglois & les Espagnols, par rapport au  
 » commerce & à la navigation en Amérique,  
 » ayant été l'origine de la guerre qui dure depuis  
 » l'année 1739. entre les deux Puissances, on  
 » doit proposer à *Breda* de poser des regles fixes  
 » par rapport aux limites de leurs possessions  
 » aux Indes Occidentales, afin de couper racine  
 » à la contrebande, & de ne plus admettre  
 » qu'un commerce légitime & naturel. »

F I N.

---

# T A B L E

## DES ARTICLES

Du mois de Mars 1747.

ARTICLE I. <i>Contenant la suite de l'Hist. naturelle des Voyages de l'Abbé Prévôt.</i>	157
ARTICLE II. <i>France.</i>	173
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	184
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	197
ARTICLE V. <i>Angleterre, Hollande &amp; Pays-Bas.</i>	208
ARTICLE VI. <i>Nord.</i>	219
ARTICLE VII. <i>Morts.</i>	225